

n° 109

## Cap 2022<sup>(1)</sup> écrase Paris 2024... le KO est proche !

Malgré les avertissements de quelques vieux routiers, dont le SNAPS<sup>(2)</sup>, les principaux acteurs du sport se sont rués sur le partage des fauteuils, voire prébendes que Paris 2024 était censé offrir... sans avoir obtenu, ni même demandé, les moindres garanties financières pour « leur base ». Intérêts personnels ou oubli de la prudence la plus élémentaire qui rappelle « *qu'il ne faut pas vendre la peau l'ours avant de l'avoir tué* » ?



Pendant ce temps-là, l'exécutif, caché derrière une ministre bien naïve, a fait de 2018, l'année la plus sombre du sport français. Tous les voyants sont au rouge, coupes budgétaires sévères dans les moyens d'intervention et les effectifs de l'État, baisse du CNDS, baisse des moyens des collectivités territoriales, suppression des emplois aidés, etc.

La gueule de bois est terrible, les clubs sont exsangues... « *salauds de bénévoles* » qui osent gâcher la fête en revendiquant des moyens !

Dans la même veine, la décision du Président de la République de créer une nouvelle structure nationale de gouvernance partagée<sup>(3)</sup> du sport, pourrait bien n'être qu'une victoire à la Pyrrhus pour le mouvement sportif et les collectivités territoriales. En effet, le concept macronien de « *nouvelle gouvernance* » peut se résumer à une « *kolossale finesse* » pour masquer le désengagement de l'État... « *Salaud de SNAPS* » qui ose gâcher la fête en appuyant là où ça fait mal !

Jean-Paul Krumbholz

1 - Projet gouvernemental de réduction des effectifs de la fonction publique sur la période 2019-2022.

2 - Qui avait prêché bien seul en faveur de l'intégration d'un volet financement du développement du sport au sein même du dossier « Paris 2024 ».

3 - Qui n'est pas une révolution (la gouvernance partagée, qui le SNAPS a toujours défendue, est inscrite depuis longtemps dans le Code du sport).



# SOMMAIRE

## n° 109

<b>Actualité.....</b>	<b>03 - 05</b>
<i>Le temps des vaches maigres...</i>	
<i>En attendant pire !.....</i>	<i>04 - 05</i>
<b>Congrès .....</b>	<b>06 - 25</b>
<i>Bienvenue en PACA</i>	
<i>Bienvenue au CREPS de Boulouris .....</i>	<i>06 - 07</i>
<i>Rapport d'activité.....</i>	<i>08 - 13</i>
<i>Nouvelle gouvernance du sport</i>	
<i>De quoi parle-t-on ? .....</i>	<i>14 - 15</i>
<i>Candidatures au Conseil National.....</i>	<i>16 - 19</i>
<i>Modalités de vote .....</i>	<i>20</i>
<i>Le 6 décembre 2018</i>	
<i>Votez pour votre, notre avenir.....</i>	<i>21 - 22</i>
<i>Thème 1 : Groupe de travail PPCR.....</i>	<i>23</i>
<i>Thème 2 : Groupe de travail :</i>	
<i>Opportunité du rapprochement MS-STAPS ? .....</i>	<i>24</i>
<b>Corpo .....</b>	<b>26 - 29</b>
<i>Sur le front des CAP .....</i>	<i>26</i>
<i>Témoignage de syndiqué à syndiqués (es) .....</i>	<i>27</i>
<i>La cotisation SNAPS.....</i>	<i>28</i>
<i>Des livres et des hommes .....</i>	<i>29</i>
<b>Adhésion.....</b>	<b>30 - 31</b>
<i>Bulletin d'adhésion .....</i>	<i>30</i>
<i>Repères financiers pour adhérer .....</i>	<i>31</i>
<b>Vos interlocuteurs .....</b>	<b>32</b>

### SNAPS Infos n° 109



**Directeur de la publication :** Jean-Paul Krumbholz

**Rédacteur en chef :** Franck Baude

**Collectif de rédaction :** Franck Baude, Pierre Yves Gazzeri, Jean François Talon, Jean Paul Krumbholz, Caroline Jean, Tony Martin

**Crédits photos :** Franck Baude, Daniel Gaime, Philippe Juhel, Talon

**Conception graphique :** Alexia Gaime

**Imprimerie :** Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

**Prix du n° :** 3,81 euros - **Abonnement :** 15,24 euros

**Dépôt légal :** avril 2018 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

**SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13**

**Tel :** 01 58 10 06 53 / 54

**Courriel :** [snaps@unsa-education.org](mailto:snaps@unsa-education.org)

**Site :** <http://snaps.unsa-education.org>





## Le temps des vaches maigres... En attendant pire !

L'étoile « Paris 2024 » palissant de plus en plus au fur et à mesure des désengagements financiers de l'État en matière de sport, Emmanuel MACRON a astucieusement relancé « la machine à faire du vent » en intervenant arbitrairement dans le chantier « gouvernance du sport ».

Que l'on ne s'y méprenne pas, ce n'est pas le contenu de son message qui pose problème, il ne gêne, ni ne règle rien (voir l'article à ce sujet), mais le fait qu'il détourne l'attention des vrais problèmes et priorités... carbonisant un peu plus un ministère des sports qui ressemble de plus en plus à un chef d'œuvre en péril, dont il ne restera bientôt qu'une façade bancaire étayée de tous côtés.

Paraphrasant la célèbre citation de Claude Chabrol, le SNAPS constate que « l'intelligence de ce gouvernement en matière sportive a très vite atteint ses limites... ».

### « Paris 2024 »

#### Bientôt un souvenir !

Cette attribution qui devait tirer le sport français en avant, ne sera bientôt plus qu'un épiphénomène face aux difficultés que rencontrent les forces vives du sport français... au 1er rang desquels les clubs.

Les objectifs fixés par la ministre, donc l'exécutif, pour 2024 ne sont même plus à l'ordre du jour. Il y a unanimité au sein des spécialistes des APS pour reconnaître leur inaccessibilité... même l'effet leurre « Paris 2024 » est tombé.

#### 2019 disparue des radars !

Avant même l'été, le bilan de 2018 peut être qualifié de catastrophique (voir l'édito de ce numéro).

Pire, la ministre des sports refuse d'évoquer, de confirmer ou d'infirmier l'effort en faveur du sport promis<sup>(1)</sup>, dès sa nomination, au titre de l'année 2019...

Pendant ce temps le budget « logistique 2024 » enfle, lui, tranquillement.

#### La gouvernance du sport : Une pommade anesthésiante qui finit par irriter !

Ce chantier prend tout son sens pour améliorer et mieux cadrer le partenariat entre l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités<sup>(2)</sup>

1-L. Flessel avait justifié le faible budget sport 2018 par l'impossibilité de revenir sur les décisions du gouvernement précédent, promettant la lune pour 2019... si la candidature de « Paris 2024 » aboutissait !

2- Les bases du modèle sportif français ont été posées avant les lois de

territoriales.

Par contre, son utilisation, par l'exécutif, comme leurre ou chiffon rouge, selon à qui l'on s'adresse, pour masquer les vrais problèmes devient totalement insupportable.

L'intervention du Président de la République, dans ce chantier, s'inscrit dans cette logique. Son entrée dans la danse n'avait pas d'autre objectif que de détourner l'attention face au désinvestissement progressif de l'Etat (voir notre Flash-Infos 18-02 du 24/04/18).

#### L'échelon régional... une vraie réorganisation partenariale!

L'amélioration de la relation nationale « Etat – fédérations sportives » dont les CTS sont le lien vivant est un objectif permanent pour le SNAPS... mais les modifications de sa formalisation ne devraient pas être une révolution... du moins tant qu'il existera un « département ministériel sport ».

Par contre, dans la logique de l'évolution des CREPS, initiée par le SNAPS, c'est à l'échelon régional qu'une formalisation<sup>(3)</sup> du partenariat « Etat – fédérations sportives – collectivités territoriales » devrait prendre tout son sens.

C'est pourquoi, le SNAPS souhaite :

- ☞ la création de conférences régionales du sport sur un format unique défini par le Code du

décentralisation.

3-Aujourd'hui cette formalisation n'existe qu'au sein du CNDS, donc sur des prérogatives très limitées, ou à l'initiative et sous l'autorité de quelques conseils régionaux.

- ☞ le rassemblement des moyens déconcentrés du MS au sein des CREPS<sup>(4)</sup>.

#### L'ENVSN sauvée... mais quelle tristesse !

Après des mois de discours alambiqués qui laissent la piste de la fermeture ouverte, la fermeté et la pugnacité du SNAPS ont porté leurs fruits.

En effet, lors du CTMJS du 6/04/17, les représentants du SNAPS ont exigé et obtenu une réponse claire à ce sujet. Par la voix de sa directrice de cabinet, la ministre s'est engagée officiellement à ne pas fermer l'ENVSN.

Cette réponse n'exclut pas, pour autant, que des modifications soient apportées à son fonctionnement.

Le SNAPS reste donc très vigilant et fera tout pour que la vocation de cet établissement national ne soit pas dénaturée.

Avec un peu de recul, le fait qu'un gouvernement ait sérieusement envisagé la fermeture de cet établissement au regard :

- ☞ du pays côtier qu'est la France ;
- ☞ la place de la voile dans le sport français ;
- ☞ la force de l'industrie française dans le domaine de la voile et la plaisance ;
- ☞ le positionnement géographique de l'ENVSN ;
- ☞ etc. ;

reste une énigme pour le SNAPS.

4-Cette réorganisation nécessitera la réouverture d'un CREPS dans les 3 régions métropolitaines qui en sont dépourvues.



## Suppression massive de postes au MS !!

En caricaturant un peu et à ce rythme, le jour approche où la totalité des personnels JS pourra être réunie dans un amphi. En 20 ans, les effectifs ont fondu de 50% (aujourd'hui aux alentours de 4500).

Pour les PTP sport, disparaissent en 2018 :

- ☞ 43 postes de CAS (principalement en DDCCS/PP) ;
- ☞ 9 postes de CTS ;
- ☞ 2 postes ENVSJN.

En raison de ces suppressions récurrentes le mouvement 2018 des PTP sport s'annonce très délicat.

## CAP 2022... pile ou face !

fin de préparer les futurs arbitrages gouvernementaux, un groupe de travail JS s'est réuni une demi-douzaine<sup>(5)</sup> de fois sous la direction de JP Bouchout<sup>(6)</sup> pour évoquer l'avenir des missions et des services déconcentrés JS.

Il faut saluer cette initiative, car cela fut l'une des rares occasions où nous avons pu discuter de la réalité de notre département ministériel.

Dès lors que les échanges furent francs et honnêtes, sans langue de bois politique ou administrative, les constats n'ont pu être que noirs, voire très noirs.

Si le rapport est aujourd'hui très attendu, les 3 principales directions qui ont été évoquées :

- ☞ le regroupement régional des forces JS (unanimité) ;
- ☞ la création du pôle éducatif en sortant du SGMAS (2 réserves de la part de syndicats minoritaires) ;
- ☞ le renforcement des missions TP, les seuls susceptibles de sauver le département ministériel JS (unanimité).

Ce que l'on peut raisonnablement espérer de ce chantier :

- ☞ côté pile, ce chantier est fusionné avec celui de la gouvernance du sport. Dans ce cas, l'hypothèse d'un regroupement des personnels JS à l'échelon régio-

nal, voire dans les CREPS, est probable. En effet, cette hypothèse est plébiscitée tant par le mouvement sportif que les collectivités territoriales... sans parler du SNAPS ;

- ☞ côté face, ce chantier reste dans le cadre AP 2022 et le sort JS sera noyé dans les choix globaux. Dans cette hypothèse, il y a une petite chance de sortir des DDCCS/PP, mais une autre chance, bien plus grande, de suppression pure et simple du champ JS.

Depuis la RGPP, nous avons appris qu'avec le gouvernement actuel, comme avec ses prédécesseurs, le pire n'était jamais exclu...

## PPCR, la DRH se hâte lentement !

Un article complet est consacré dans ce numéro à ce sujet.

La relation SGMAS – DGAFP est plus que défaillante puisqu'il aura fallu, au mieux 1 an, pour que les arrêtés<sup>(7)</sup> PPCR JS paraissent... alors qu'il n'a fallu que quelques semaines à la DRH du MEN.

Cela confirme que nous n'avons pas la même vision des notions de performance et de mérite que la DRH du SGMAS... de plus en plus complaisante avec elle-même !

## Le rapprochement avec les STAPS, c'est parti !

Ce chantier ne fait que démarrer.

Si la présence d'étudiants STAPS en CREPS à la rentrée 2018 est maintenant quasi-certaine, l'évolution à moyen terme de ce rapprochement reste très floue.

Le SNAPS compte beaucoup sur ce chantier pour sortir de l'usine à gaz qu'est depuis 20 ans l'architecture des diplômes JS.

C'est pourquoi, lors du prochain Congrès du SNAPS, un groupe de travail se penchera sur ce sujet.

Vous trouverez, dans ce numéro, un article de présentation et de questionnement relatif à ce chantier.

## CTS... toujours les mêmes rengaines !

Afin de faire comme ses prédécesseurs, la ministre a décidé de déclencher une inspection générale sur la situation des CTS.

On peut espérer, qu'au travers de ce rapport, elle décroche son diplôme d'apprenti sorcier en la matière... cela restera sûrement et comme d'habitude la seule utilité de ce rapport sur les CTS.

Le SNAPS sera auditionné le 16/0518 et fera son travail en rap- pelant que :

- ☞ a situation des CTS est maintenant parfaitement stabilisée et définie au sein du Code du sport ;
- ☞ le dispositif des CTS maintient le MS en survie... comme la ministre.

Mais l'histoire nous a appris que beaucoup de ministres des sports sont pires que des enfants quand il s'agit de casser leurs jouets...

**Comme le SNAPS l'a prévu depuis la RGPP (2007), l'organisation et l'existence du MS ne tiennent plus qu'à un fil.**

**Ne pas se saisir du chantier « gouvernance » du sport et du rattachement de la jeunesse au MEN pour :**

- ☞ sortir du SGMAS et repositionner le MS dans la sphère éducatrice ;
- ☞ réorganiser l'organisation territoriale à l'échelon régional et pourquoi pas au sein des CREPS ;

**ressemblerait fortement à un « clap de fin ».**

Jean-Paul Krumbholz.

5- De décembre 2017 à mars 2018.  
6- IGJS honoraire.

7- Fonctions éligibles et quota de promotions dans les classes exceptionnelles de PS et CTPS.



## *Bienvenue en PACA Bienvenue au CREPS de Boulouris*

C'est un Congrès national historique qui va se dérouler du 29 au 31 mai prochains au CREPS de Boulouris. Jean-Paul Krumbholz, notre secrétaire général dévoué et passionné et son fidèle camarade Claude Lernould passeront la main après plus de quinze ans à la tête du SNAPS. Le Conseil national du SNAPS, composé de 24 membres, renouvelé de moitié par vos votes sur [www.snapseducation.fr](http://www.snapseducation.fr) jusqu'au 18 mai, décidera donc à cette occasion de la composition du bureau national (11 membres) et du nouveau secrétaire général du SNAPS pour les deux années à venir. Les instances représentatives du SNAPS vont donc être remaniées, vos votes comptent !!!

En effet, ce sont les votes électroniques de nos collègues syndiqués - c'est à dire vous - qui vont désigner les 12 nouveaux membres du Conseil national, renouvelé de moitié tous les deux ans<sup>(1)</sup>. Les résultats des votes seront annoncés mardi 29 en fin de journée. Parmi les candidats, des collègues de toute la France - CAS, formateurs ou CTS -, pour certains secrétaires régionaux, ou bien membres du bureau national ou régional, en renouvellement de mandat pour d'autres ou nouveaux candidats ; ils et elles sont dans tous les cas des points d'appuis forts du SNAPS pour qui la cause collective est un fil conducteur. Rendons-leur hom-

1 - Ils seront élus pour 4 ans, de 2018 à 2022.

mage aujourd'hui, ils ont décidé de faire bouger les choses et d'accompagner les 9 autres membres du Conseil national élus pour la mandature 2016-2020<sup>(2)</sup>. Un hommage sera aussi rendu lors du Congrès de Boulouris à Jean-Paul (chuuut ne lui dites pas!), à Claude Lernould et à Alain Sarthou, nos fidèles compagnons dont les chemins vont prendre d'autres directions plus joyeuses que celle des « ministères sociaux ». Ce sont nos collègues de la section régionale PACA et son représentant local, Pierre Tomasi, qui auront à cœur de nous accueillir dans cet écrin de verdure et de sport qu'est le CREPS de Boulou-

2 - 3 sièges de la mandature 2016-2020 (dont 2 cooptations en cours de mandat) devront également être pourvus..

ris, avec la complicité de Laurence Frémanteau et de Pierre-Yves Gazzéri, côté SNAPS national. Les trois groupes de travail, consacrés à la gouvernance du sport et au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), aux évolutions de la formation dans le cadre du rapprochement du ministère des Sports et des STAPS, et aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 (où chacun d'entre nous devra impérativement voter!), seront une fois de plus, à n'en pas douter, très riches d'échanges et de débats. Rendez-vous en terre de Saint-Raphaël, bienvenue au Congrès national du SNAPS !

Caroline Jean





## LE MOT DE LA SECTION REGIONALE SNAPS PACA

Avec ses trois sites d'Aix en Provence, d'Antibes et de Boulouris St Raphaël, le CREPS PACA rayonne sur l'ensemble du territoire Provence Alpes Côte d'Azur. Il dispose d'un accès immédiat à des activités sportives de nature et bénéficie toute l'année d'un climat privilégié. 194 agents, 15 millions d'Euros de budget, 60 bâtiments, 41 installations sportives : voici les caractéristiques majeures du plus grand CREPS de France.

Le site de Boulouris est implanté sur un domaine de 83 hectares dont 33 classés en Espace Naturel Sensible. Parcours acrobatique en hauteur, course d'orientation, parcours de trail, stade de VTT côtoient un stade d'athlétisme, avec sa piste neuve et un couloir de sur-vitesse, des gymnases, un grand espace dédié à la préparation physique, de récupération et une halle couverte. Chaque année une course de VTT XC comptant pour le classement national est organisée sur les pistes du CREPS où s'entraînent régulièrement Julien Absalon et Pauline Ferrand Prevost.

A côté d'une activité classique d'accueil des sportifs de haut niveau et de formation, le site est tourné sur l'accueil de stages sportifs. Pour le réaliser dans les meilleures conditions, l'hébergement et la restauration ont été spécialement soignés et prévus pour le haut niveau avec l'espace "le bienvenu" et ses prestations adaptées. Plusieurs équipes de France ont déjà pris leurs quartiers dans l'établissement.

Le site s'est engagé depuis quelques années dans une démarche de développement durable : véhicules hybrides ou électriques, éco-pastoralisme pour les espaces verts, récupération des coupes de bois, les douches sont chauffées par l'énergie inépuisable du soleil du Sud! Les collègues directeurs successifs se sont engagés dans cette direction avec conviction.

Nous sommes heureux de vous recevoir pour ce congrès du SNAPS 2018 qui a une tonalité toute particulière cette année. Daniel Goury directeur du site et syndiqué au SNAPS y sera très attentif! Tout sera mis en œuvre pour que la réussite soit au rendez-vous.

Pierre TOMASI

### Programme

#### Lundi 28 mai

**12h00** Arrivée des membres du bureau national (BN) - Déjeuner - Installation

**14h00** Réunion du bureau national

Commission de recollement des votes

**19h00** Dîner

**20h00** Suite des travaux du bureau national

#### Mardi 29 mai

**9h00** Suite des travaux du bureau national

**10h00** Accueil des congressistes  
Vérification des mandats

Dépôt des questions des délégations

Dépôt des questions écrites sur le rapport moral, le rapport financier et demandes d'interventions (après-midi)

**10h45** Ouverture officielle du congrès national

Allocution de bienvenue du directeur du CREPS

**11h00** Présentation des trois groupes de travail

Constitution des groupes de travail

**12h30** Déjeuner

**14h00** Complément au rapport moral du secrétaire général

Débat sur le rapport moral

Questions des délégués régionaux

**16h30** - Pause -

**17h00** Travaux en commission

**18h00** Proclamation du résultat des élections au conseil national

**19h00** Dîner

**20h30** Poursuite des travaux en commission

#### Mercredi 30 mai

**8h00** Réunion du nouveau conseil national

Election du bureau national

Election du secrétaire général

Validation du bilan financier 2017 et budget prévisionnel 2018

**9h00** Présentation du secrétaire général et ratification par le congrès

Présentation du rapport financier par le secrétaire national chargé de la trésorerie

Rapport des vérificateurs aux comptes pour 2017

Présentation du budget prévisionnel 2018

Débat sur les documents financiers

**10h15** - Pause -

**10h30** Poursuite des travaux en commissions

**11h30** Séance plénière : point sur l'avancée des travaux

Après déjeuner Activités détente (à préciser)

**18h00** Intervention des invités (UNSA, CASDEN, DR, directeur du CREPS...)

**19h30** Soirée conviviale au CREPS

#### Jeudi 31 mai

**8h30** Elaboration des rapports et/ou motions en commissions

**10h30** Présentation des rapports et/ou motions et débats

**11h00** Vote sur les rapports et/ou motions

**12h00** Clôture du congrès par le secrétaire général

#### Groupes de travail du congrès :

- . Elections professionnelles 2018
- . Gouvernance du sport et PPCR
- . Evolution de la formation dans le cadre du rapprochement MS et STAPS



## *L'obtention de l'organisation des JO d'été 2024 à Paris et les avancées du chantier PPCR ne pèsent pas grand-chose face à l'entreprise politico-administrative de destruction du ministère des sports... voire du modèle sportif français. Le SNAPS à la pointe du combat contre ce suicide collectif!*

Avant de passer en revue l'action, les chantiers et les combats du SNAPS durant la mandature 2016-2018, un petit instantané de la situation actuelle du « service public du sport » devrait permettre de planter le décor de l'action et du positionnement du SNAPS.

Malgré les avancées statutaires « corpo » dans le cadre du PPCR et l'attribution des JO d'été 2024 à Paris, l'avenir du « service public du sport », du ministère des sports et de « ses » personnels (à 75% PTP sport) reste totalement hypothétique.

En effet, les discours politiques faussement rassurants (des promesses sans le moindre engagement) sont systématiquement contredits par l'avancée continue et accélérée de la destruction et disparition progressive de tous les secteurs de l'administration sport (RGPP, MAP, CAP 2022 se succèdent dans une parfaite continuité, tant dans leurs fondements, leurs actions et leurs effets).

L'exemple le plus explicite est le passage en approximativement 10 ans (2007-2016) de 8000 à 5000 agents JS (nombre d'électeurs lors du scrutin pour la composition du CTM JS de 2016). Diminution à laquelle il faut ajouter 2,5% au titre de 2017, 2018 et 2019 (si la programmation prévue n'est pas modifiée) ... pour arriver à un effectif maximum de 4625 agents en 2019, soit 3700 pour le ministère des sports (le ratio 4/5ème est habituellement appliqué entre personnels sports et jeunesse).

Le SNAPS qui avait « malheureusement », mais « lucidement », totalement anticipé et donc dénoncé dès la 1ère heure les fondements et ressorts de cette spirale « mortifère » se retrouve pourtant montré du doigt, « le premier qui dit la vérité... il doit être exécuté ».

Tout d'abord, dans les plus pures traditions démagogiques politiciennes et technocratiques, par les fossoyeurs eux-mêmes, contraints pour certains, et ce, quel que soit leur niveau (le costume de bourreau est trop difficile à porter... même pour un ou une ministre).

Plus paradoxalement également par certaines victimes de cette mise à mort, qui nient toujours, par peur d'affronter la réalité (comme s'il suffisait de jeter le thermomètre pour ne plus avoir froid), cette régression sociétale programmée... pour ne pas dire « décadence », tient, encore un mot qui fait peur ! C'est pourquoi à l'heure du bilan et face à cette triste réalité, nous n'hésitons pas à vous poser la question suivante : « sans l'action du SNAPS, notamment en faveur de la vocation avant tout éducatrice des APS (certes reprise par la quasi-totalité de la représentation syndicale JS et encore par la majorité du mouvement sportif) est-ce que le ministère des sports et « ses » personnels existeraient toujours aujourd'hui ? ».

### **I/ Les constats et positionnements de fond.**

#### **Pour le SNAPS : le sport est éducatif et le restera !**

Si le sport contribue à beaucoup de choses (santé, socialisation, etc.) c'est son glissement historique des sphères militaire et hygiéniste vers le monde éducatif, qui s'affirme de jours en jours à l'échelle planétaire. Mutation qui a permis et permet

toujours son développement « spectaculaire » à l'échelle mondiale.

Paradoxalement en France et à contre-courant du reste de la planète, le développement régulier des APS semble faire perdre ce cap à pas mal de monde...

Ceci, au point de mettre le sport à toutes les sauces, parfois totalement indigestes, en totale contradiction avec sa dimension éducatrice qui fédère toutes les autres...

Dimension qui permet également

de lutter contre les dérives certaines que l'activité et les milieux sportifs engendrent et engendreront de plus en plus dans le sillage de leur développement.







Face à cette perte de valeur et de repères, le SNAPS luttera de toutes ses forces pour maintenir les APS dans le champ éducatif, qu'il soit conventionnel ou non-conventionnel, et n'acceptera jamais de rabaisser le sport à un simple loisir commercial ou à une pratique hygiéniste rétrograde.

**Quels que soient les choix de l'exécutif, l'intervention de l'Etat sur le sport restera éducatrice.**

Afin d'essayer de donner de la consistance à son engagement de supprimer 120 000 emplois publics, le Président de la République laisse fuiter l'idée que l'Etat pourrait recentrer son action dans le domaine sportif sur la réglementation et le contrôle.

Heureusement, cette régression sociale est aujourd'hui impossible, car l'action de l'Etat en matière d'APS restera portée majoritairement par le MEN et nos 30000 collègues professeurs d'EPS... elle restera donc éducatrice !

**Le ministère des sports restera éducatif ou ne sera plus...**

La question n'est donc pas de définir l'action de l'Etat en matière sportive, celle-ci ne changera pas et restera prioritairement et majoritairement éducatrice, mais de décider du maintien ou non d'un ministère des sports.

Pour le SNAPS c'est la faiblesse et le mauvais positionnement de notre ministère et de notre ministre<sup>(1)</sup>, qui en refusant obstinément, comme son prédécesseur, son intégration claire et ferme au sein de la sphère éducatrice, met en grand danger non seulement l'existence même du ministère des sports, mais également du service public du sport et du modèle sportif français.

**Les capacités d'évolution et d'adaptation permanentes sont le secret de la réussite du monde éducatif... donc sportif !**

Bien plus que son organisation, c'est la capacité de remise en cause permanente, permettant des évolutions et adaptations constantes, qui fonde la « performance » de toute structure éducatrice.

C'est pourquoi remettre en cause l'existence du « modèle sportif français » du simple fait de son ancienneté<sup>(2)</sup> reviendrait donc à condamner les grandes fédérations et le CNOSEF qui sont deux fois plus âgés.

Pour le SNAPS c'est la faiblesse et le mauvais positionnement de notre ministère et de notre ministre<sup>1</sup>, qui en refusant obstinément, comme son prédécesseur, son intégration claire et ferme au sein de la sphère éducatrice, met en grand danger non seulement l'existence même du ministère des sports, mais également du service public du sport et du modèle sportif français.

**Les expertises et réflexions du SNAPS aboutissent toujours à la même conclusion : « conserver des missions prioritaires techniques et pédagogiques ou... mourir » !**

Partant des logiques que :

- ☞ « l'institution » doit se soumettre à l'intérêt général et non l'inverse ;
- ☞ la qualité d'une université dépend de la qualité de ses enseignants chercheurs et un hôpital de la qualité de ses personnels soignants ;

la qualité « du service public du sport » dépend prioritairement de la qualité de son encadrement technique et pédagogique, donc de sa dimension « enseignante ».

Fort de cette logique, que synthétise parfaitement le mandat « pour une société éducative » de l'UNSA/Education<sup>(3)</sup>, le SNAPS revisite à chacun de ses congrès ou conseils nationaux les missions du ministère des sports et des PTP sport.

Même ceux, qui au titre de stratégies personnelles ou collectives, parfois contraintes, ont choisi de faire évoluer leurs missions vers d'autres sphères, aboutissent inmanquablement aux mêmes conclusions :

- ☞ l'utilité de nouvelles missions n'a de sens qu'en accompagnement des missions T&P ;
- ☞ l'abandon des missions « cœur de métier » du ministère des sports aboutirait à sa suppression pure et simple et à celle des PTP sport.

Le SNAPS n'a pas l'exclusivité de cette réponse :

- ☞ la RGPP2 proposait de supprimer les personnels et missions T&P JS pour aboutir à la conclusion que dans ce cas l'existence d'un ministère spécifique n'avait plus d'utilité<sup>(4)</sup> ;
- ☞ les CREPS sont collectivement arrivés à la conclusion que si

3 - En regrettant que notre fédération donne parfois l'impression de l'oublier.

4 - Seul un revirement de dernière minute, après arbitrage du Président de la République, avait sauvé le MS et les PTP JS.



1 - Beaucoup plus intéressée aujourd'hui par la préservation de « son » pouvoir au sein du COJO 2024 que des missions et personnels du ministère dont elle a la charge.

2 - Arbitrairement et communément fixé à une cinquantaine d'années.



leurs formations de cadres n'étaient plus assurées que par des vacataires, cette mission n'avait plus vocation à relever de la sphère publique ;

- ☞ les travaux sur la « gouvernance du sport » s'orientent vers la conclusion que, soit l'Etat conserve une dimension et des personnels T&P et le « modèle sportif français » sera préservé et modernisé, soit le MS n'a plus de raison d'être et le « service public du sport » se cantonnera aux milieux scolaire et universitaire ;
- ☞ la fonction de DTN fait de plus en plus débat, car la disparition souhaitée par certains, de son ancrage « technique et pédagogique » menace<sup>(5)</sup> l'existence même de cette fonction.

**Le glissement « administratif » des missions T&P du MS et du statut des personnels qui les portent est un fantasme... ou un piège organisé.**  
 La seule question est le positionnement ou non du mouvement sportif (fédérations et clubs) dans la sphère éducatrice.  
 Une réponse positive engendrera une « modernisation » du MS, une réponse négative sa disparition.

## Les mandats du SNAPS.

**Une crédibilité historique empreinte d'expertise, de conviction et de pragmatisme... toujours remise en question !**

Il s'agit ici des mandats structurants l'organisation du sport français. En effet, l'action du SNAPS est construite autour de deux objectifs complémentaires :

- ☞ la défense du « service public

5-A titre d'exemple, aucun DTN n'exerce ses missions auprès de l'UCPA. Par accord entre les MS et l'UCPA, au regard d'une fonction tournée prioritairement vers la gestion et le management, un agent du MS est détaché, donc sous statut privé, comme directeur de l'UCPA.

du sport », notamment dans ses dimensions éducatrice et sociétale ;

- ☞ la défense des intérêts et des statuts de ses mandants (très majoritairement des PTP sports du MS).

C'est donc sans surprise, que nous rappellerons, ci-dessous, nos principaux mandats « politiques » :

- ☞ intégration du MS (et plus largement de l'administration JS) dans un pôle interministériel éducatif (regroupant au minimum l'EN, l'ESR et JS) ;
- ☞ modernisation de l'organisation partenariale<sup>(6)</sup> du modèle sportif français grâce à une meilleure intégration des collectivités territoriales et un élargissement de la délégation accordée aux fédérations unisports ;
- ☞ un réel investissement<sup>(7)</sup> de l'Etat, pas uniquement logistique, pour réussir le pari « JO 2024 ».

Et leurs déclinaisons pragmatiques :

- ☞ gestion des personnels JS par la DRH « éducative » déjà commune au MEN et MESR ;
- ☞ regroupement de tous les personnels JS à l'échelon régional (CREPS<sup>(8)</sup> et service déconcentré unique du MS connecté avec le rectorat) ;
- ☞ intégration à la délégation accordée aux fédérations unisports du développement des disciplines sportives correspondantes et de la formation/certification de l'encadrement T&P disciplinaire de niveau IV ;
- ☞ création d'une conférence régionale du sport regroupant tous les acteurs régionaux (a minima MS - MEN - MESR - Mouvement sportif - Collectivités territoriales) ;

6-Notamment l'implication de toutes les collectivités territoriales et de la délégation aux fédérations unisports.

7-Comprenant un volet augmentation du nombre de PTP sport du MS.

8- Qui pourraient à terme accueillir tous les PTP sport (CAS, CTS et formateurs).

- ☞ reconnaissance de la fonction éducatrice du club sportif à travers une nouvelle labélisation « éducative » ouvrant le droit aux financements « plurianuels » publics.

**Le SNAPS peut s'enorgueillir d'avoir souvent « ouvert » les yeux des décideurs grâce à ses analyses et propositions.**  
 Celles-ci ont toujours, sous couvert de l'intérêt général, cherché à concilier les intérêts de tous les partenaires institutionnels du « service public du sport ».  
 Face à l'obligation historique de réussir<sup>(9)</sup> « Paris 2024 », l'Etat se doit de consacrer une partie des milliards d'euros investis, pour le développement des pratiques sportives au profit du plus grand nombre.  
 Se défausser de cette obligation via d'une privatisation du sport du fait d'un aveuglement idéologique constituerait une faute historique.

## II/ Les principaux chantiers 2016-2018.

### PPCR : grandes avancées

Les 6 décrets datés du 18/09/17 resteront, en matière corporative, la très grande avancée de cette mandature (voir notre article à ce sujet dans le n° 108 de SNAPS/Infos).

Si le chemin fut long... et semé d'embûches (l'arbitrage<sup>(10)</sup> interministériel final fut houleux), il aboutit à satisfaire les principaux

9-Pour le SNAPS, l'obtention des JO n'est pas une fin en soi... et, dans une comparaison plus sportive, cela correspond à une qualification à un grand championnat et non à l'obtention du titre.

10- Le SNAPS ne sait toujours pas qui s'opposait (entre la DRH, la fonction publique et le budget) à notre demande portée par P. Kanner d'opter pour le même PPCR que les enseignants de l'Education nationale.



espoirs du SNAPS :

- ☞ les avancées concernent tous<sup>(11)</sup> les PTP sports à des degrés divers ;
- ☞ la similitude entre le PPCR des PTP JS et les corps enseignants de l'EN et l'ESR est une grande victoire sur le chemin qui mène à une reconnaissance totale<sup>(12)</sup> de notre statut d'enseignant.

**Pour rappel, les principales avancées :**

- ☞ l'IB<sup>(13)</sup> du 1er échelon des PS passe de 379 à 444 ;
- ☞ la HC des PS va bénéficier d'un nouvel échelon (IB de 1015 contre 966 précédemment) ;
- ☞ création<sup>(14)</sup> des classes exceptionnelles (CE) culminant à la HEA pour les PS et la HEB pour les CTPS ;
- ☞ nouvelles modalités d'avancement des PS et CTPS. Avancement unique, sauf pour les passages aux 7ème et 9ème échelons où 30 % des cohortes pourront gagner 1 an ;
- ☞ suppression de la notation pour les PS et de l'évaluation pour les CTPS, remplacées par 3 rendez-vous de carrière<sup>(15)</sup> aux 6ème, 8ème et 9ème échelons ;
- ☞ la précision des missions<sup>(16)</sup> des PS dans leur décret statutaire.

Le PPCR des PTP JS ne comporte qu'une seule régression. Il s'agit de l'allongement de la durée des échelons de la CN des CTPS pour les aligner sur la grille des agrégés d'EPS.

Les nouveaux CTPS entrés dans le corps, à compter du 1/09/17,

11 - A l'exception de certains CTPS de classe normale qui voient la durée de leurs échelons allongée.

12 - L'élément manquant restant la masterisation du recrutement des PS que le SNAPS revendique toujours.

13 - Indice Brut.

14 - Les effectifs pressentis sont de 10% du corps, soit 240 pour les PS et 20 pour les CTPS sports.

15 - Pris en compte pour les avancements aux 7ème et 9ème échelons et pour l'accession à la HC.

16 - Particulièrement importantes pour lutter contre le dévoiement des missions des CAS.

voient cet allongement partiellement ou totalement compensé par l'application du décret de 51 lors de leur intégration (reclassement plus favorable).

Par contre, les CTPS de CN déjà en place, avant le 1/09/17, se verront pénalisés par cet alignement sur les agrégés.

Un protocole d'accord signé le 13/04/17 entre P. Kanner et toutes les fédérations syndicales siégeant au CTM JS envisage certaines pistes pour compenser partiellement cette « unique régression » du PPCR JS.

### Mise en place laborieuse.

Les discussions entre la DRH et le guichet unique (Fonction publique et Budget) s'enlisent et n'ont toujours pas permis de sortir les arrêtés devant déterminer les modalités suivantes :

- ☞ conditions d'accès aux CE de PS et CTPS ;
- ☞ contenu et organisation des rdv de carrière ;
- ☞ détermination des ratios d'accès aux HC et CE des PS et CTPS au regard des nouvelles modalités d'accès ;
- ☞ accès obligatoire à 2 grades durant une carrière.

Si ce retard est incompréhensible (les arrêtés du MEN sont parus en mai 2017) cela n'aura pas de conséquence, sauf pour certains agents très proches de la retraite<sup>(17)</sup>, puisque :

- ☞ les premières nominations aux CE des PS et CTPS seront rapportées au 1/09/17 ;
- ☞ l'accès aux HC des PS et CTPS sera rapporté au 1/01/18.

### Le SNAPS conteste le report d'un an de l'application du PPCR

Le SNAPS a déposé un recours devant le Conseil d'Etat afin de faire annuler le décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 qui reporte l'ap-

plication du PPCR d'un an à compter du 1/01/18.

### Et voit plus loin en relançant le projet de fusion PS - CTPS

Afin de battre le fer quand il est chaud, le SNAPS a demandé, lors du CTM JS du 14/02/18, à la directrice de cabinet de la ministre et à la DRH d'ouvrir dès maintenant les négociations pour créer un corps unique de PTP JS<sup>(18)</sup> culminant à la HEB.

Cet engagement ministériel avait été inscrit, à la demande du SNAPS, dans le protocole d'accord évoqué ci-dessus.

### Cerise sur le gâteau

#### Les PTP JS échappent au RIFSEEP

Comme les enseignants du MEN, les PTP JS ne sont pas soumis au RIFSEEP.

Ce nouveau dispositif indemnitaire qui fait la part belle aux fonctions hiérarchiques est en effet particulièrement discriminatoire et pénalisant pour les agents chargés de mission...

C'est la raison pour laquelle, la totalité des confédérations syndicales s'opposent totalement et unanimement à sa mise en place.

La perversité du dispositif est particulièrement redoutable, puisque cette mise en place se fait sans moyens supplémentaires<sup>(19)</sup>.

Chaque augmentation individuelle est donc forcément compensée par une baisse équivalente pour d'autres.



17 - Impossibilité de prendre en compte pour leur retraite les promotions qui seront rapportées au 1/09/17 et 1/01/18.

18 - Comportant comme les CTPS une valence sport et une valence jeunesse.  
19 - Contrairement à une fausse croyance perfidement entretenue.



La mise en place du PPCR JS a pris beaucoup de retard et ses avancées ne sont pas encore très perceptibles.

Sur le fond, à l'exception de l'absence de masterisation du recrutement des PS, cette réforme répond aux principales revendications statutaires du SNAPS, notamment en termes d'alignement sur les corps enseignants du MEN et de clarification et sécurisation des missions statutaires des PS.

Le SNAPS continuera à se battre pour faire respecter les missions réglementaires des PTP et pour avancer vers notre mandat de « tous CTPS » ... sans oublier l'exigence d'une véritable revalorisation indemnitaire pour tous !

## Décentralisation de la gestion immobilière et mobilière des CREPS...

### Le SNAPS avait vu juste !

Les 2 années écoulées ont été déterminantes dans la mise en place de cette évolution... revendiquée, à l'origine, par le SNAPS.

En effet, suite à la fermeture de 7 CREPS en 2010, le SNAPS avait demandé que les CREPS accèdent à un statut « identique » à celui des lycées... afin de stopper aussi bien la fermeture d'autres CREPS que les suppressions massives de postes que cela aurait engendrées.

Si quelques problèmes demeurent, notamment dans les opérations de transfert des personnels concernés aux conseils régionaux, les anticipations du SNAPS se sont réalisées :

- ☞ arrêt des suppressions de postes de formateurs dans les CREPS ;
- ☞ investissement des régions dans la rénovation des bâtiments et installations sans comparaison avec les anciens financements de l'Etat.

Le SNAPS restera vigilant afin que

les CREPS restent des établissements d'Etat, tout en étant favorable à un conventionnement avec la région pour le développement du sport régional.<sup>(20)</sup>

Fort de ce nouveau statut, les CREPS « rénovés » devraient être appelés à prendre une part grandissante dans la conduite de la politique du MS. Pourquoi pas en accueillant la quasi-totalité<sup>20</sup> des PTP sport afin de stopper « l'administratisation » de nos missions.

## La fonction de CTS, inscrite dans le marbre de la Loi...

### Une grande avancée !

La modification de l'art. L 131-12 du Code du Sport par la Loi n° 2015-1541 du 27/11/ 2015 a progressivement permis :

- ☞ d'éteindre toutes les critiques sur la prétendue illégalité de cette situation administrative ;
- ☞ d'entériner l'absence de lien de subordination entre les CTS et les élus ;
- ☞ de fixer un cadre légal à l'indemnisation des CTS par les fédérations ;
- ☞ de légaliser les contrats PO/ HN et le « cadre d'emploi » des DTN.

Parallèlement, la juridiction administrative, puis le Conseil d'Etat ont entériné le fait que n'étant pas mis à disposition, ni détaché auprès d'une fédération, la nomination et la mutation d'un CTS (CTR ou CTN) relevaient bien de la seule autorité de l'administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sous la pression du SNAPS et du monde fédéral... ainsi que de l'aventure « Paris 2024 », la ministre s'est enfin engagée à tenter de préserver le nombre de CTS.

<sup>20</sup>- Voir notre mandat en p. 20 du n° 105 de SNAPS-Infos.

60 ans après les 1ères nominations de CTS, le cadre juridique et réglementaire de cette fonction et de ses missions est enfin achevé.

Pour une fois, les technocrates de l'administration ont perdu face à l'intérêt général.

Le SNAPS continuera donc à promouvoir ce type de fonction experte et nomade au service de politiques et au sein d'organisations partenariales complexes... Pour notamment gagner le « pari 2024 ».

## L'organisation territoriale JS

### à bout de souffle !

Face à l'échec des réformes territoriales successives, les dernières en date étant la création des DDI et des DRDJSCS (consécutivement au redécoupage des régions), l'organisation déconcentrée JS a perdu toute pertinence et malheureusement beaucoup de crédibilité.

Les suppressions massives de postes qui ont accompagné ces vraies-fausses réorganisations y sont pour beaucoup. Ce qui est particulièrement vrai en ce qui concerne les postes de CAS.

En effet, la ministre, qui n'a pas pu obtenir la moindre rallonge budgétaire malgré l'attribution des JO d'été de 2024 à la France, se dit contrainte de « sabrer » dans les effectifs de CAS pour tenter de préserver les effectifs de formateurs et de CTS.

Exsangue, noyée dans une interministérialité contre nature, l'architecture JS « SGMAS-DR-DDI » ne pourra plus survivre longtemps. De plus, cette organisation est devenue « harcelante » et génère de plus en plus de souffrance pour les personnels.

Le SNAPS, avec tous les syndicats JS, revendique le regroupement de ce qu'il reste de forces JS au sein d'une DR unique.



Cette mesure de sauvetage, prônée maintenant également par la ministre et le SGMAS, n'est pas loin d'être celle de la dernière chance.

**La ministre s'est engagée, devant le CTM JS, à regrouper tous les personnels JS au sein d'une seule entité administrative<sup>(21)</sup> régionale.**

**« CAP 2022 » étant malheureusement le triste prolongement de la RGPP et de la MAP, le passage de la parole à l'acte est loin d'être acquis.**

**Malgré quelques avancées non négligeables sur le plan statutaire, la situation des PTP sports ne pourra réellement s'améliorer que si leurs missions et les conditions de leur mise en œuvre sont respectées.**

**Rien n'indique que l'on en prend le chemin !**

## II/ L'état de santé du SNAPS.

### L'UNSA une confédération qui doit encore prouver qu'elle est réformatrice !

Notre confédération semble toujours chercher sa place dans le paysage syndical national.

Sans doute les difficultés qu'elle éprouve à donner du sens à son positionnement « réformatrice » y sont-elles pour beaucoup.

Le SNAPS souhaiterait que l'UNSA :

☞ s'oppose plus fortement aux régressions sociales que les exécutifs de tous bords tentent de faire passer pour des réformes<sup>(22)</sup> ;

☞ soit plus ambitieuse dans l'élaboration des réformes qu'elle est censée porter.

21- Ce qui n'exclut pas l'existence d'antennes territoriales et/ou la présence de PTP nomades au plus près des activités.

22- Réforme : modification effectuée dans un but d'amélioration.

### L'UNSA/Education

#### Défendre son mandat « pour une société éducative »

Pour le SNAPS, l'UNSA/Education est porteuse de valeurs qu'elle ne met pas assez en avant.

La place et les valeurs du monde de l'éducation sont primordiales pour l'avenir d'une société.

Les mandats de l'UNSA/Education doivent donc porter notre vision de l'avenir en plaçant l'Education au centre de la société de demain.

#### Le SNAPS stabilité et combativité

L'élection du CTM JS, annulée par le tribunal administratif suite à un recours porté par l'UNSA/Education, est la seule qui se soit déroulée durant ce mandat.

L'UNSA/Education a en effet gagné, avec le SNAPS, son pari en réussissant à reconquérir le 9ème siège, sur 15, que la DRH lui avait illégalement enlevé, confirmant ainsi sa place de 1ère fédération syndicale de l'administration JS.

Fort de ses résultats aux CAP<sup>(23)</sup> de PS (4 sièges sur 5) et CTPS (3 sièges sur 4), le SNAPS demeure et de très loin le 1er syndicat du MS et de l'administration JS.

Le maintien du nombre de nos syndiqués (700 à quelques unités près) se fait grâce à une légère progression de notre pourcentage de syndicalisation qui compense la baisse sensible des effectifs de PTP sport.

Des finances saines nous permettent de mener les actions nécessaires à la défense de nos mandats et de nos mandants.

**Cette mandature aura permis des améliorations statutaires, mais restera marquée par la descente aux enfers progressive de notre ministère.**

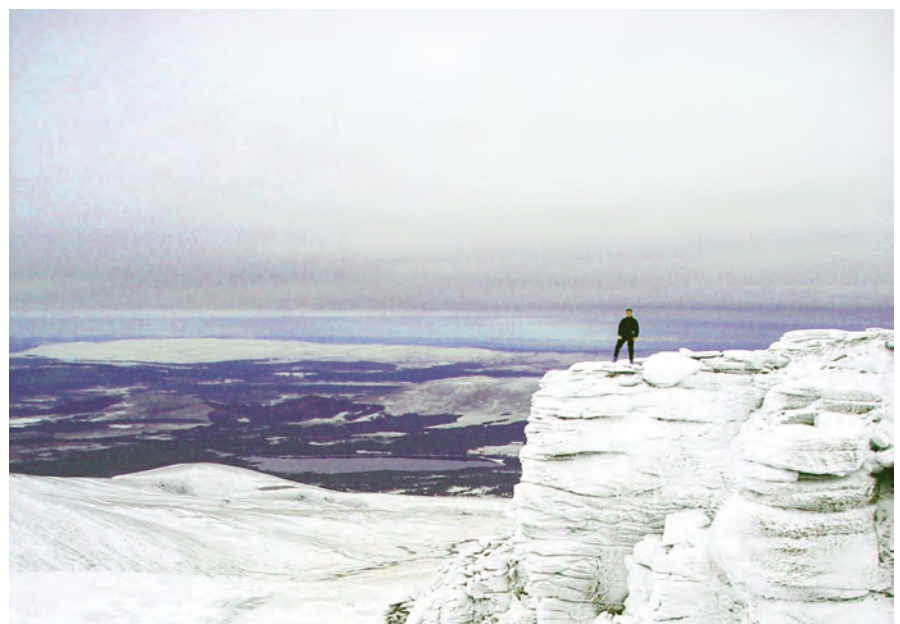
**Le SNAPS confirme que sans changement de cap, notre temps est compté.**

**« Paris 2024 » n'a pas pour le moment provoqué d'élan en faveur d'une politique sportive digne de ce nom.**

**Le gouvernement et bizarrement le mouvement sportif également semblent paralysés par cette attribution... pourtant 2024 en matière de performance et de développement c'est demain.**

Jean-Paul Krumbholz

Pour le bureau national



23- PS, CTPS et PTP contractuels représentent environ 75% des personnels du MS et 60% de l'administration JS.



## Nouvelle gouvernance du sport De quoi parle-t-on ?

L'évolution ou l'ébullition de ce chantier, éminemment politique, relègue logiquement au second plan les possibles traductions concrètes des décisions et/ou pistes arrêtées et/ou envisagées.

C'est pourquoi et parce que « le diable se cache dans les détails », cet article ne s'attachera qu'à l'examen des aspects technico-administratifs de ce chantier, ses aspects plus généralement politiques étant traités dans le « rapport moral » du bureau national et l'article « actualités » de ce SNAPS-Infos.

Voici donc une liste non exhaustive de questions techniques que à tout le monde se pose :

- ☞ Quel sera le pouvoir de cette structure ?
- ☞ Quelles formes pourrait prendre la nouvelle structure nationale de gouvernance partagée du sport... et son éventuelle déclinaison régionale ?
- ☞ Quelles incidences sur les instances nationales actuelles du sport (ministérielles, administratives, établissements, fédérales, etc.) ?
- ☞ Quelles incidences sur les organisations déconcentrées ministérielles et fédérales ?
- ☞ Quelles incidences sur les collectivités territoriales ?
- ☞ Quels partenaires économiques et sociaux pourraient être concernés et comment ?

### « Gouvernance » définition(s) !

Les tentatives de définition du concept de « gouvernance » étant multiples, le SNAPS citera, comme exemple assez explicite, celle de la Banque mondiale (une fois, n'est pas coutume) :

☞ « La gouvernance est l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous. ».

Force est de constater, que les débats et décisions actuels tournent plus autour « d'enjeux de pouvoir » que « du bien de tous ».

### Nouvelle structure nationale

#### 1/ Pour décider quoi ?

De la politique nationale du sport ? Aujourd'hui, cette responsabilité est partagée entre :

- ☞ L'assemblée nationale ;
- ☞ L'exécutif ;
- ☞ Les ministères concernés ;
- ☞ Les fédérations unisports dans le cadre des prérogatives de puissances publiques qui leur sont déléguées ;
- ☞ Le CNOSE pour les prérogatives « olympiques » que le CIO lui délègue.

Sa déclinaison infranationale fait coexister 2 logiques plus ou moins

opposées :

☞ déconcentrées, donc sous tutelle nationale, ministérielles, fédérales et olympique ;

☞ décentralisées (les collectivités territoriales). Structures et pouvoirs créés pour échapper à toute tutelle nationale... Donc rompre avec toute harmonisation nationale !

Alors que pourra décider cette structure :

- ☞ de la politique sportive nationale ? Cela paraît impossible, car il faudrait des modifications législatives de très grandes envergures. De plus, on passerait d'une gouvernance partagée (situation actuelle) à une gouvernance unifiée<sup>(1)</sup> (le contraire de ce qui est annoncé) ;
- ☞ de la déclinaison de la politique sportive? Définie par qui et sous l'autorité de qui ?
- ☞ de quelques dossiers? On parle de la « haute performance » et du

de la « haute performance » et du

**1-La gouvernance partagée veut dire des décideurs différents qui coordonnent leurs prérogatives respectives. Une structure unique décidant, même collégalement, pour tous les protagonistes, centralise et récupère de fait les prérogatives de tous ses membres... Ce ne sont plus les prérogatives qui sont partagées, mais seulement les décisions.**

CNDS. Il reste à définir la haute performance et à préciser les moyens dédiés ;

☞ un simple avis consultatif sur la politique sportive (CNS<sup>(2)</sup> rénové)? La simplicité.

Ou un mixte de tout cela !

#### 2/ Quelle forme juridico- administrative ?

Le cœur du réacteur. Si différentes hypothèses circulent (GIP<sup>(3)</sup>, association, fondation, agence, établissement public, etc.), aucune ne s'impose et aucune ne semble correspondre aux objectifs très vaguement fixés.

À titre d'exemple, pour le Conseil d'État, l'agence se définit par deux critères cumulatifs :

- ☞ l'autonomie (le pouvoir exécutif n'intervient pas dans sa gestion courante mais définit les orientations politiques qu'elle doit mettre en œuvre) ;
- ☞ l'exercice d'une responsabilité structurante dans la mise en œuvre d'une politique publique.

En vertu de cette définition, qui cantonne l'agence dans le champ de l'exécution, celle-ci peut relever de différents statuts (essentiellement établissements publics

2- Conseil National du Sport.

3- Groupement d'intérêt public.



nationaux, services à compétences nationales, groupements d'intérêt public et opérateurs de l'État).

Autre écueil, les collectivités territoriales ne peuvent pas participer à la définition d'une politique nationale, c'est anticonstitutionnel.

### 3/ Qui la compose ?

L'État représenté par le ministère des sports ou l'ensemble des ministères concernés par les APS... donc le MEN en tête.

Le mouvement sportif, représenté par le CNOSF ou/et les fédérations (délégués et/ou agréés) ? Représentants élus ou désignés (par qui et comment ?) ?

Les collectivités territoriales. A priori impossible en tant que telles. Seules des associations d'élus pourraient siéger, mais si elles peuvent représenter les CT, elles n'ont pas le pouvoir de s'engager en leur nom.

Le monde économique? Il n'a pas de représentation officielle. On parle du MEDEF, mais dans ce cas, la tradition républicaine imposerait la présence d'une représentation des salariés.

### Maintien d'un ministère des sports... ou non !

Pas si simple de répondre.

Maintenir un ministère des sports qui n'exercerait aucune tutelle sur la nouvelle structure « partenariale » sera délicat.

Une structure placée auprès du 1er Ministre ou d'un grand ministère comme le MEN pourrait prendre les prérogatives du MS actuel et assurer une forme de tutelle sur tout le dispositif.

### Organisations nationales impactées

En dehors du MS lui-même, il paraît évident que :

- ☞ le CNDS aura vécu dans sa forme actuelle ;
- ☞ la DS sera remaniée et amputée d'une partie de ses prérogatives actuelles ;
- ☞ l'INSEP devrait perdre la MOP<sup>(4)</sup>... et attendre la définition

de la haute performance pour re-définir son action.

### Conférences régionales du sport La vraie nécessité

C'est en fait à ce niveau que va se jouer l'avenir de la « gouvernance partagée du sport ».

Si, au niveau national, une politique partenariale entre l'Etat et le mouvement sportif peut se passer d'une instance dédiée, cela n'est plus possible à l'échelon régional.

Dans la continuité du changement de statut des CREPS, la définition d'une politique sportive régionale et infrarégionale concertée et la mise en commun ou en complémentarité des moyens sont dorénavant indispensables.

Les modalités de mise en place et de fonctionnement de ces « conférences », dont la forme devra être la même dans toutes les régions (donc arrêtée et modélisée au sein du Code du sport), seront capitales pour l'avenir du sport français.

La possibilité pour les collectivités territoriales de siéger en tant que telles (Conseils régionaux, départementaux et intercommunalités) au côté des instances déconcentrées du mouvement sportif et de l'Etat :

- ☞ facilite le choix du support administratif de ces conférences régionales ;
- ☞ leur permettra aisément d'être décisionnelles sur certaines prérogatives.

Sans parler du fait que le fantasme de la présence du « monde économique » n'a pas de sens à ce niveau... si tant est qu'il en ait un au niveau national.

### Regrouper les moyens déconcentrés de l'Etat au sein des CREPS... ou des rectorats !

Il n'apparaît plus possible pour le MS de maintenir deux partenariats antinomiques :

- ☞ l'implication dans les champs de la santé, la cohésion et la réparation sociales matérialisée par sa mise sous les tutelles politiques du ministère de la santé et administrative du SGMAS ;

- ☞ le partenariat avec le mouve-

ment sportif, les collectivités territoriales (au sein des nouvelles structures partenariales envisagées) et la « jeunesse » qui relève dorénavant du MEN.

Deux solutions semblent se dégager :

- ☞ affecter administrativement tous les personnels JS dans les établissements JS. Ce qui fera du ou des CREPS le bras armé de la conférence régionale du sport (mandat actuel du SNAPS) ;
- ☞ implanter les services déconcentrés JS au sein des rectorats et faire du rapprochement entre JS et l'École une clé et un moteur du développement du sport.

**Le SNAPS qui a toujours défendu et revendiqué la gestion partenariale du sport fait la différence entre :**

- ☞ les instances consultatives qui doivent à tout niveau regrouper l'ensemble des parties prenantes du sport ;
- ☞ les instances décisionnelles qui ne peuvent regrouper que les structures chargées de la définition ou de l'exécution d'une politique publique.

**En l'occurrence dans le champ décisionnel du sport :**

- ☞ l'Etat et le mouvement sportif à l'échelon national ;
- ☞ l'Etat, le mouvement sportif et les collectivités territoriales à l'échelon infranational.

Il est, par contre, assez cocasse qu'un gouvernement qui bannit totalement la « cogestion », en boutant les syndicats de fonctionnaires hors de toute structure décisionnelle voire de concertation... envisage la présence du MEDEF dans la nouvelle gouvernance du sport.

**Incohérence, pour ne pas dire inconsistance, quand tu nous tiens !**

Jean-Paul Krumbholz

4-Mission Optimisation de la Performance.



## Modalités des votes Les candidats au conseil national

Cette année, pour la deuxième fois, les votes statutaires ont lieu par vote électronique par l'intermédiaire du site web du SNAPS (<http://snaps.unsa-education.org>).

Pour ce faire, il faut accéder à la rubrique réservée aux syndiqués en saisissant votre identifiant et votre mot de passe. Si vous n'êtes pas en possession de ce dernier, vous pouvez l'obtenir, sous réserve d'être syndiqué, en suivant la procédure indiquée sur la première page de la rubrique. En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec [py.gazzeri@gmail.com](mailto:py.gazzeri@gmail.com).

Une fois dans l'espace syndiqué, il suffit de cliquer sur Election et suivre les différentes indications.

Attention, une fois les votes validés, il n'est pas possible de les modifier.

Pour l'élection des candidats au conseil national, le choix est limité à 12 personnes.

La clôture des votes sera effective le vendredi 18 mai 2018.

**Nom - prénom :** FOURNIE Eric

**Date de nais. :** 15/12/1965

**Grade :** PS - CN - 10è échelon

**Affection :** DDCSPP DE LOT ET GARONNE

**Mission :** Développement et promotion des politiques sportives  
Réfèrent départemental CNDS part territoriale (lien avec les clubs / CD)  
Réfèrent départemental CNDS équipements sportifs (collectivités / associations)  
Développement du sport / santé - sport sur ordonnance (lien avec ARS)  
Accompagnement VAE et certifications diplômes sportifs

**Spécialités sportives et diplômes :** Tennis de table - BEES 2ème degré

**Activités syndicales :** Secrétaire régional Aquitaine  
Représentant du personnel au Comité Technique à la DDCSPP 47

**Activités associatives :** Membre d'un club de tennis  
Président d'une association de musique

**Motivations :** Être au coeur des débats concernant notre corporation, pour mieux la défendre.



**Nom - prénom :** GREBOT Christelle

**Date de nais. :** 16/12/1973

**Grade :** PS CN

**Affection :** CNSNMM Prémanon

**Mission :** Formatrice DE Ski nordique; Recherche; Responsable de l'accompagnement scolaire et universitaire des athlètes de haut niveau du Centre National d'Entraînement du Ski Nordique à Prémanon

**Spécialités sportives et diplômes :** BEES 1er degré ski nordique, BEES 2eme degré ski nordique; Docteur en Sciences pour l'Ingénieur -biomécanique et mécanique du sport-; BNSSA; Chamois de bronze en ski alpin

J'ai été membre de l'équipe de France Universitaire de ski de fond; Championnat de France de Ski de fond.

**Activités associatives :** Présidente de club

**Activités syndicales :** Assistante de prévention CHSCT, Elue au CTE de l'ENSM, Membre du conseil national du SNAPS

**Motivations :** Oeuvrer à la défense du métier, du service public des sports et des collègues dans la continuité de nos missions et de notre statut de Professeur de Sport



**Nom - prénom :** DUGNAT Fabrice

**Date de nais. :** 19/12/1975

**Grade :** PS CN

**Affection :** retour de dispo

**Spécialités sportives et diplômes :** VTT, Vélo de route, natation, Tennis de table, Windsurf,ski alpin, plongée, karting.

Moniteur national de premiers secours.

**Activités associatives :** Membre d'un club de Tennis

**Motivations :** ! Nul ne peut nier aujourd'hui que la souffrance professionnelle chez les PTP est un vrai problème ; je pense notamment à ceux qui travaillent en DDCS. Les membres du SNAPS devront travailler sur ce sujet pour trouver des solutions immédiates (assistances aux collègues...) et des solutions pour le long terme...

Ensemble, faisons évoluer notre profession



**Nom - prénom :** LAMARQUE Marie

**Date de nais. :** 19/09/1973

**Grade :** PS CN

**Affection :** CREPS d'Aquitaine

**Mission :** Coordinatrice de formation

**Spécialités sportives et diplômes :** BEES 1° et 2° Tir sportif, 2e triton Natation, 1re étoile Ski (hé oui !), Vice-championne du monde junior tir sportif, Plusieurs fois médaillée championnat de France tir sportif, 1re à la Festicourse 5 km 2012 senior.

**Motivations :** Continuer à fédérer une dynamique collective pour que chacun puisse individuellement continuer à exercer son métier avec cœur et passion.

Seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin.



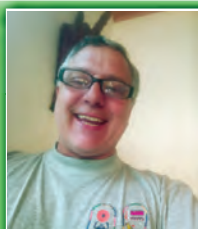




**Nom - prénom :** KHATTAR Pascale  
**Date de nais. :** 15/07/1978  
**Grade :** PS CN  
**Affection :** DDCS du Puy-de-Dôme  
**Mission :** Chargée de développement  
**Spécialités sportives et diplômes :** Maîtrise en droit privé/

BEES HA.CU.M.E.S.E. 2eme degré/  
 CQH haltérophilie-musculation handisport/  
 Arbitre international haltérophilie 2eme catégorie/  
 Arbitre national haltérophilie-handisport  
**Activités associatives :** J'ai été secrétaire de club, membre du bureau des comités départemental et regional, vice-présidente de la FFHMFAC.  
**Activités syndicales :** Élué au bureau national du SNAPS/  
 Élué à la CAP des PS/  
 Élué au CTM JS/  
 Informations et conseils aux collègues/  
 J'ai été élué aux CT et CHSCT de la DDCS.

**Motivations :** Je souhaite continuer à accompagner les collègues qui nous saisissent et leur apporter les conseils et informations dont ils ont besoin.  
 Je souhaite également continuer à les défendre au niveau national.



**Nom - prénom :** GAZZERI Pierre-Yves  
**Date de nais. :** 27/02/1957  
**Grade :** CTPS HC HEA  
**Affection :** DDCS 38 - ISERE  
**Mission :** CAS Direction Départementale de l'Isère En décharge syndicale 100% - Trésorier Adjoint SNAPS -

Responsable actualisation base des syndiqués  
**Spécialités sportives et diplômes :** Tennis Professeur EPS de formation de base / Professeur de Sport option Tennis / BE<sup>1</sup> et BE<sup>2</sup> Tennis / Maîtrise STAPS Entraînement & Performances sportives / DESS Préparation physique (Dijon) / DESS Préparation mentale (Reims)

**Activités syndicales :** Elu au Bureau National - Représentant des CTPS en CETP Membre du CT de la DDCS Membre du CHSCT de la DDCS

**Activités associatives :** Cadre dans un club de tennis : entraîneur / formateur Bénévole sur les tâches administratives du club

**Motivations :** Pour continuer à militer et se battre pour nos statuts et nos missions.



**Nom - prénom :** NAVARRO Corinne  
**Date de nais. :** 11/01/1974  
**Grade :** CTPS CN  
**Affection :** CREPS PACA  
**Mission :** Responsable du département "Accueil et développement" du site d'Aix-en-Provence du CREPS PACA

Antérieurement: - CAS DDJS 92 (4 ans) - CAS DR PACA (8 ans) - CTN, DTN adjointe et DTN FFKaraté (7 ans) et aujourd'hui responsable d'un département du CREPS PACA (depuis 1 an)

**Spécialités sportives et diplômes :** BEES 1 et 2 spécialité "karaté" Diplôme de l'INSEP option "direction de structures et organismes sportifs" Licence biochimie MASTER STAPS Certificats Sciences Po, Championne de France

**Activités syndicales :** Syndiquée depuis 1998 Ex-secrétaire régionale PACA Commissaire paritaire CAP des CTPS de classe normale

**Activités associatives :** Entraîneur de karaté. Représentante des parents d'élèves (Bouches du Rhône)

**Motivations :** Contribuer collectivement à la défense d'un service public du sport, au respect des agents, des statuts et des droits m'apparaît primordial. La complémentarité de toutes sortes entre les représentants syndicaux (âges, sexes, statuts, missions, convictions, formations de base..) est de nature à pérenniser le positionnement et la force du syndicat dans cette période de mouvance inquiétante. En cela, je présente ma candidature, tant mon profil professionnel que ma personnalité, pour alimenter les réflexions et participer aux actions au niveau national, en plus des représentations en CAP.



**Nom - prénom :** LOUCIF Djamel  
**Date de nais. :** 25/06/1979  
**Grade :** PS  
**Affection :** DRJSCS IDF  
**Mission :** CTR IdE, coordonnateur ETR FFGYM IDF

**Spécialités sportives et diplômes :** GYMNASTIQUE / MASTER - BEES 2, champion de France par équipe

**Activités associatives :**

**Activités syndicales :** SNAPSien DEPUIS 2010  
 Co Secrétaire de la section régionale SNAPS IDF

**Motivations :** Dans un contexte professionnel de plus en plus difficile, il me paraît important de poursuivre mon implication au sein du SNAPS et d'oeuvrer dans l'intérêt des collègues et de nos métiers.



**Nom - prénom:** STEFFANUT Denis  
**Date de nais.:** 15/05/1965  
**Grade:** PS CN  
**Affection:** DRJSCS Bretagne  
**Mission:** Conseiller d'animation sportive, Conseiller régional de formation à la DRJSCS de Bretagne depuis 2013

**Spécialités sportives et diplômes:** Basket-ball : BEES 2nd degré Natation : Maître nageur Sauveteur

**Autres diplômes fédéraux :** Canoë kayak, ski, cyclisme, tennis, FFEPGV.

**Activités associatives:** Entraîneur et formateur de clubs de basket-ball

**Activités syndicales:** Secrétaire de la section régionale SNAPS Bretagne depuis 2014

Membre titulaire en CT et CHSCT à la DRJSCS Bretagne depuis 2014

**Motivations:** Passé de sympathisant à militant au sein de la section du SNAPS Bretagne, je me suis engagé pour le SNAPS car ce syndicat porte le mieux et avec constance les valeurs de Jeunesse et Sports - valeurs éducatives - et de défense du service public. Aujourd'hui, je souhaite m'engager en postulant au conseil national pour servir au mieux l'intérêt général de tous mes collègues PTP sport. En postulant au conseil national du SNAPS, je m'engage à : - défendre avec conviction et engagement le statut des professeurs de sport : mise en valeur de la dimension technique, pédagogique et éducative de notre corps. - être fidèle à mes convictions et à mes idées (humanisme, respect, discrétion, solidarité...). - être en cohérence avec les valeurs véhiculées par le SNAPS et l'UNSA : groupement de professionnels dans une structure de progrès.



**Nom - prénom:** MARTIN Tony  
**Date de nais.:** 17/02/1974  
**Grade:** PS CN  
**Affection:** DDCSPP 53  
**Mission:** CAS depuis 2013 : emploi, CNDS, manifestations sportives, sports de nature.

2007-2012 : directeur d'un Creps associatif local.

2002-2007 : CTN Tir à l'Arc, entraîneur en pôle espoir.

1995-2002 : éducateur sportif (Tir à l'Arc).

**Spécialités sportives et diplômes:** BEES 2 Tir à l'Arc

**Activités associatives:** Conseiller municipal de l'Huisserie. Administrateur de la LFAJ (2009-2013)

**Activités syndicales:** Titulaire CT et CHSCT de la DDCSPP53 depuis 2012, Secrétaire régional SNAPS Pays de la Loire depuis 2011, membre du BN et en décharge à 50% depuis 2017. Secrétaire de l'UD UNSA 53 Interprofessionnel depuis 2015, coordonnateur J&S de l'UNSA-Education Pays de la Loire depuis 2014

**Motivations:** Mon adhésion et mon engagement dans notre syndicat me semblent naturels pour promouvoir et défendre notre belle profession. Je souhaite que le SNAPS poursuive ses efforts en direction de nos coeurs de métiers techniques et pédagogiques. Car ces métiers fondent les missions éducatives de l'Etat et l'existence même de notre ministère. Je souhaite, dans la continuité des mandats actuels, oeuvrer à la défense de notre statut, de nos missions, de notre corporation et de chaque collègue. Mais je souhaite aussi que le SNAPS améliore ses actions de soutien et de développement interne. Nous devons organiser des formations de proximité et améliorer notre communication, notamment à destination de nos adhérents.



**Nom - prénom:** VOGEL Frédérique  
**Date de nais.:** 18/07/1970  
**Grade:** PS  
**Affection:** Creps de Strasbourg  
**Mission:** Coordinatrice de Formation  
 Référente UC Projet en BP et DE

Interventions pédagogiques

**Spécialités sportives et diplômes:** BEES1 Judo, Licence STAPS, DE EJE

**Activités syndicales:** Adhérente Snaps depuis 2002  
 Secrétaire Régionale section Alsace depuis 2011

**Activités associatives:** Bénévole occasionnelle Clubs d'escrime et d'athlétisme

**Motivations:** Entrée par conviction (en 1999) au Ministère chargé des Sports je souhaite, par ma contribution, participer à la défense de nos métiers et des valeurs qui y sont rattachées.

**Nom - prénom:** FREMANTEAU Laurence

**Date de nais.** 18/11/1967:

**Grade:** PS CN

**Affection:** DDCSPP79

**Mission:** Equipements, sports de nature, BPJEPS voile

**Spécialités sportives et diplômes:** Master management sport (Audencia Sup de Co nantes), BEES 2 voile 2° championnat du monde, 3° championnat d'europe voile olympique

**Activités associatives:** Membre de 3 associations sportives

**Activités syndicales:** Membre du BN et du CN du SNAPS, membre du CT et du CHSCT de la DDCSPP79

**Motivations:** Défendre nos missions et notre statut de professeur de sport





**Nom - prénom:** SCHISANO Franck  
**Date de nais.:** 20/03/1973  
**Grade:** PS CN  
**Affection:** DDCSPP de l'Aude  
**Mission:** CAS, missions accompagne et développement du mouvement sportif, CNDS, emploi Formation

**Spécialités sportives et diplômes:** Rugby a XV BF3

Joueur professionnel et international de Rugby à XV de 1991 à 2002

**Activités syndicales:** syndiqué au SNAPS depuis 1996, représentant UNSA SNAPS CT et CHSCT Aude. depuis 2010, autre activité syndicale extra JS

**Activités associatives:** coordonnateur d'école de rugby à XV et éducateur.

**Motivations:** Porter et défendre le rôle des professeurs de sport des départements dans un contexte de changement annoncé de la fonction publique et d'abandon des territoires ruraux.



**Nom - prénom:** BASPEYRAT Valérie  
**Date de nais.:** 11/08/1966  
**Grade:** PS CN  
**Affection:** CREPS de Wattignies  
**Mission:** . Formatrice dans différentes disciplines scientifiques, techniques et pédagogiques. Coordinatrice de formations sportives au CREPS de

Wattignies

**Spécialités sportives et diplômes:** Judo et activités de la forme - licence STAPS mention EM et Master 2 professionnel et recherche en sciences de l'éducation, mention sciences et métiers de l'enseignement et de la formation, spécialité Didactique, enseignement et formation de formateurs

**Activités syndicales:** syndiquée depuis 1999 au SNAPS et membre du CN depuis 2017

**Activités associatives:** Présidente d'association d'activités physiques et sportives de 2004 à 2008

**Motivations:** Je reste passionnée par la formation et l'enseignement mais je souhaite aussi consacrer mon énergie à aider le SNAPS (et nos collègues par implication) dans la préservation de nos acquis et de nos droits tout en s'adaptant aux contraintes nouvelles d'un environnement hostile aux fonctionnaires et aux PTP en particulier!



**Nom - prénom:** CARPENTIER Caroline  
**Date de nais.:** 09/09/1958  
**Grade:** CTPS HC  
**Affection:** Fédération Française de Randonnée  
**Mission:** . CTN Accompagnement

des comités régionaux et départementaux – Développement de la Randonnée -

**Spécialités sportives et diplômes:** Natation sportive BEES 2ème degré. Coach personnel et professionnel diplômée de Coach Up Institut. Maître praticien en PNL diplômée de Coach Up Institut. Finaliste aux Jeux Olympiques de Montréal (1976) – Médaille d'Or aux Jeux méditerranéens de 1975 – Plusieurs fois Championne de France.

**Activités syndicales:** deux mandats au Conseil National et membre de la Commission d'Etudes Techniques Paritaire.

**Activités associatives:** Plus actuellement

**Motivations:** Je crois à une vie associative éducative, solidaire et épanouissante pour les pratiquants comme pour les dirigeants.

Je crois aux vertus éducatives de l'activité sportive et aussi dans celles du sport de performance.

Professeur de sport est un très beau métier, métier et son environnement qu'il faudra défendre plus que jamais dans l'avenir.

Imaginons l'avenir ensemble !



**Nom - prénom:** BAUDE Franck  
**Date de nais.:** 28/10/1965  
**Grade:** PS HC  
**Affection:** DDCSPP ARIEGE  
**Mission:** accompagnement et développement des sports collectifs, du tennis, de l'UNSS, de l'USEP et de

l'UFOLEP

**Spécialités sportives et diplômes:** BEES 2° VOLLEY-BALL, FIVB niveau 2

**Activités syndicales:** élu au Bureau National Co secrétaire régional occitanie

Élu titulaire en CAP des PS

Élu titulaire en CT et CHSCT nationaux des DDI

Rédacteur en chef du SNAPS Infos

Suivi des commissions de réforme

**Activités associatives:** entraîneur de volley-ball

**Motivations:** Je souhaite continuer à œuvrer dans ce contexte difficile à la défense du service public des sports qui, si nous le laissons continuer à se dégrader, contribuera grandement à l'explosion du modèle français qui a très largement fait ses preuves.



## Élections de vos élus du SNAPS

Le renouvellement de la moitié des membres sortants du Conseil National du SNAPS a lieu ce printemps. Alors votez pour élire vos représentants !

### Qui peut voter ?

Ne peuvent voter que les collègues qui sont à jour de leur cotisation 2018 avant la fin du scrutin le vendredi 18 mai !

### Quand voter ?

Les votes sont possibles du mercredi 14 mars au vendredi 18 mai 2018 sur le site du SNAPS <http://www.snapseducation.fr/congres/>.

Petit conseil : un courrier individuel reprenant les modalités de vote sera envoyé à chaque syndiqué quelques jours avant l'ouverture des votes. Gardez le sous le coude pour voter dès l'ouverture des votes. En effet, nos différentes activités professionnelles et personnelles sont très prenantes. Alors votez dès le 14 mars pour exprimer votre voix.

### Que voter ?

Deux scrutins sont concernés :

- 1) le renouvellement de la moitié des élus du Conseil National, soit 12 postes à pourvoir au conseil
- 2) le rapport moral 2017 du Secrétaire Général

**Petit conseil :** les profils des candidats sont accessibles sur le site internet du SNAPS. N'hésitez pas à les consulter.

### Comment voter ?

Depuis 2014, les votes sont électroniques. Pour cela, il suffit d'aller sur notre site internet (<http://www.snapseducation.fr>) et de suivre les modalités suivantes :

- ☞ connecte-toi dans l'Accès réservé en bas à droite avec :
- ☞ ton Identifiant : tout en minuscules, c'est l'e-mail que tu as donné au SNAPS
- ☞ ton Mot de passe : indiqué sur le courrier qui t'a été envoyé
- ☞ coches « se souvenir de moi », puis « se connecter »
- ☞ vas tout en haut dans Informations sur la rubrique Congrès 2018
- ☞ sur la partie droite de l'affichage, sous "Elections Congrès 2018", clique sur Voter
- ☞ attention, une fois les votes validés, il n'est pas possible de les modifier.

### LE VOTE SERA CLOS LE VENDREDI 18 MAI 2018.

La commission de récolement des votes se réunira le lundi 28 mai 2018. Le nouveau Conseil se réunira pour la première fois du 29 au 31 mai prochain lors du congrès national qui se tiendra au CREPS de Boulouris. Et il élira le nouveau bureau national du SNAPS.

En attendant la proclamation de la nouvelle composition de vos instances représentatives, les permanents du SNAPS sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

A bientôt !



## *Le 6 décembre 2018 Votez pour votre, notre avenir Aucune voix de PTP sport ne doit manquer Pour sauver notre ministère et nos corps !*

Le Gouvernement a fixé au 06 décembre la date des élections professionnelles de 2018 dans la fonction publique. Comme en 2014, tous les scrutins des 3 fonctions publiques auront lieu simultanément. Il s'agira, pour les agents, d'élire l'ensemble de leurs représentants dans les instances de dialogue social. Principalement : Comités Techniques Ministériels, Comités Techniques locaux, Commissions Administratives Paritaires.

Les résultats agglomérés permettront aussi de répartir les sièges entre les organisations syndicales au sein du Comité Technique des DDI, du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat ou encore du Conseil Commun de la Fonction Publique. Un prochain SNAPS Info vous donnera plus de précisions sur les modalités de vote, à l'approche des élections.

### **Le dialogue social**

#### **Une force productrice.**

Ce scrutin, comme en 2014, permettra de désigner pour 4 années les forces syndicales qui représenteront les agents publics dans les négociations avec l'Administration.

La démocratie sociale est encore une réalité en France. Le Droit français impose aux employeurs, publics comme privés, de recueillir l'avis des représentants des personnels sur bien des sujets.

Malheureusement, force est de constater que l'entêtement de nos gouvernants successifs ou le mépris des directions centrales chargées des ressources humaines entraînent un recul de plus en plus marqué de ce dialogue social pourtant absolument nécessaire à la performance des services publics.

#### **Le SNAPS votre voix collective.**

Le SNAPS s'est toujours battu pour que les personnels qu'il représente soient entendus et respectés.

Par sa détermination et sa pu-

gnacité, notre syndicat s'est évertué à préserver les dimensions éducatives de nos missions et les conditions de travail qui en permettent la réalisation. Par son influence et sa capacité à élaborer des propositions pertinentes qui dépassent la seule sphère ministérielle, il a :

- ☞ pesé sur la construction et la défense du modèle sportif français ;
- ☞ initié des avancées statutaires probantes ;
- ☞ permis d'éviter des régressions « fonctionnelles » importantes.

#### **Un contexte budgétaire catastrophique qui appelle la mobilisation de tous.**

Aujourd'hui, les restrictions budgétaires s'amplifient. Notre culture professionnelle est encore régulièrement remise en cause, voire totalement comprise, par les hiérarchies locales, malgré huit années d'interministérialité.

La DRH des ministères dits sociaux entend toujours soumettre nos corps, nos missions et nos conditions d'exercice aux

carcans inadéquats des administrations dites "de contrôle".

Le SNAPS, quant à lui, sait que les missions techniques, pédagogiques et éducatives des PTP sport conditionnent la survie d'un ministère des Sports autonome.

Sans cette dimension éducative, il ne serait plus en capacité d'influer réellement sur le développement des pratiques dans notre pays. Ni en mesure d'assurer la pérennité, voire le progrès, du niveau sportif de la Nation.

Les PTP sport sont au cœur de ces enjeux, notamment les CTS, experts légitimes et reconnus de la performance sportive, qui assurent le fonctionnement quotidien de bon nombre des filières d'accès au sport de haut niveau, encadrent la préparation quotidienne de nos équipes nationales et sont derrière la majorité de nos athlètes médaillés.

Les formateurs aussi, en CREPS, en Ecole Nationale ou à l'INSEP, en formant les éducateurs sportifs, assument des missions d'enseignement.



C'est plus délicat pour les CAS, bien à l'étroit dans des services qui ne voient plus l'intérêt pourtant fondamental que revêtent, pour le sport, leurs interventions directes, sur le terrain, auprès des athlètes éducateurs et dirigeants.

Choisir le SNAPS aux prochaines élections, c'est affirmer le choix d'un Etat encore présent dans la gouvernance du sport.

Se battre pour le maintien d'un ministère des sports de plein exercice au sein d'un grand pôle éducatif, c'est :

- ☞ la fonction éducatrice du mouvement sportif et des APS ;
- ☞ l'assurance d'une coordination nationale de l'action des collectivités territoriales<sup>(1)</sup> ;

que nous défendons.

**Des structures de dialogue social « jeunesse et sport » respectueuses de nos spécificités et de notre histoire.**

1 - Dans le respect de leur prérogatives et libertés politiques.

Actuellement, le SNAPS se bat pour que le Comité Technique Ministériel Jeunesse & Sports existe encore en décembre prochain.

La DRH souhaite rassembler en un seul Comité Technique les 3 CTM actuels des ministères de la Santé, du Travail et du secteur J&S.

Autant de périmètres qui ont pourtant leurs problématiques propres et des logiques d'actions bien spécifiques.

A l'instar des ordonnances Macron qui appauvrissent lourdement les moyens consacrés au dialogue social dans les entreprises, la DRH croit améliorer les choses en diminuant le temps de dialogue social consacré à chaque secteur ministériel...

**Le vote de tous les PTP sports (CTS, CAS, formateurs) sera décisif<sup>(2)</sup> !**

La mobilisation de tous les PTP sport est donc essentielle pour faire gagner les idées du SNAPS

2 - Les PTP sport représentent aujourd'hui environ 75% du MS.

et ainsi renforcer notre corporation, notre ministère et notre modèle sportif français.

Or, si les CAS et les formateurs participent généralement fortement aux élections professionnelles (avec des taux globaux de participation de 80% à 90% dans les services déconcentrés), c'est moins le cas des CTS pour qui les couloirs des administrations sont des terrains moins naturels.

On peut estimer leur participation à 40% ou 50%, à l'identique de celle des enseignants dans l'Education Nationale.

Pourtant, le vote par correspondance pour les scrutins nationaux (CTM et CAP notamment), maintenu à la demande du SNAPS facilite leur participation.

**Il est donc primordial que tous les PTP sports votent massivement à ces élections. Fort de ces voix, le SNAPS bénéficiera du poids nécessaire à la continuité de son action.**

Tony Martin



**MARTIN FOURCADE**  
CHAMPION DU MONDE &  
CHAMPION OLYMPIQUE DE BIATHLON



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN-Vie, n°441 922 002, MGEN-Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



## Groupe de travail PPCR

Dans le tourment actuel dans lequel est plongé notre ministère, une fois de plus les PTP Sport et leurs carrières sont mis de côté. On le voit bien avec une DRH des ministères sociaux complètement dépassée avec des retards catastrophiques, une direction des sports à la traîne et pour cause... ce qui se traduit dans la gestion du dispositif PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) par des avancées au pas à pas, voire à reculons... tandis que tous est calé depuis presque un an pour nos collègues profs de l'Education Nationale. C'est le moment de faire un point et d'évoquer les enjeux avant de discuter ce sujet au Congrès national du SNAPS fin mai.

### HC des PS

Alors que nous avons réussi à obtenir le maintien d'un barème, la DRH a sorti du chapeau, à la dernière minute avant la CAP prévue le 12/04/18, la volonté d'appliquer le ratio hommes/femmes du corps des PS sur le ratio des promus, en retirant des collègues hommes parmi les promus. Cette proposition inacceptable pour le SNAPS, ainsi que le fait que la DRH n'était pas au point (classements remaniés tous les 2 jours), a entraîné le boycott de la CAP du 12/04/18. Signe fort de son dysfonctionnement, la DRH des ministères sociaux est incapable de reconvoquer une CAP Hors Classe des PS avant celle du Mouvement 2018, prévue le 21 juin. Même si les dates de promotions seront respectées (au 01/01/18), cela va augmenter le retard dans la gestion des carrières des PTP Sport et poser des problèmes, notamment pour les collègues qui partiront en retraite.

### HC des CTPS

Du côté des CTPS, le SNAPS se félicite également de la mise en place d'un barème, pour lequel nous avons bataillé ferme et sommes en passe d'obtenir :

- ☞ que tous les CTPS en exercice au ministère JS aient des points quelle que soient leur fonction
- ☞ que les DTN et Entraîneurs nationaux soient alignés sur les fonctions de directeur de services et d'établissements. En effet pour le SNAPS, les fonctions cœur de métier à responsabilités sont à valoriser au moins autant que les fonctions de direction.

Cependant un désaccord important persiste avec la DRH sur le nombre de points trop élevé pour l'avis du(de la) directeur(trice) et pour les fonctions exercées (plus de 60 points possibles sur un total de

123), au détriment de l'ancienneté et l'échelon acquis par les collègues (43 points max), le nombre de points restants étant pour les futurs entretiens de carrière. Le SNAPS demande à ce que l'avis des directeurs soit mis au même niveau que pour les PS.

Faut-il prendre le risque de continuer la bataille, quitte à perdre le barème durement acquis, ou bien accepter en l'état ? Quelles propositions les plus judicieuses doivent être portées par le SNAPS ; voici les questions en suspens.

### Classes Exceptionnelles (GRAF)

Alors que le Guichet unique de la Fonction publique avait émis un avis réservé début mars sur la notion des zones géographiques et sur la liste des fonctions « grafables », la DRH au lieu de défendre ce que nous avons négocié en réunion (cf. SNAPS Infos n°108) a laissé le temps passer, et si nous ne l'avions pas secouée lors du dernier CTM début avril, rien n'aurait avancé. La DRH a finalement réagi en nous prévenant – par simple e-mail – de ses modifications, transmises à la DGAFP sans nous consulter (chacun(e) appréciera la méthode). Deux désaccords très importants persistent, tout d'abord sur les fonctions permettant d'être éligible :

- ☞ Quasi-exclusivement soit-disant « à responsabilité », en contradiction quasi-totale avec les décrets des corps concernés qui font état de « huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières » ;

- ☞ Élimination des zones géographiques, qui engendrerait l'impossibilité de promouvoir 10% du corps des PS (conformément à ce qui a été arrêté au sein du MEN).

Le SNAPS a réussi à obtenir un arbitrage interministériel et a

reproposé à la direction des sports deux possibilités pour définir des fonctions de PTP sport accomplies dans « des conditions d'exercice difficiles » :

- ☞ l'affectation comme CAS, formateur et CTS dans les régions d'IDF, Hauts de France, Normandie et Grand-Est (régions comportant le plus de zones sensibles et défavorisées) ;

- ☞ l'affectation comme CTS, la centaine de nuitées passées en dehors du domicile et les relations avec les élus répondant précisément à la notion de « conditions d'exercice difficiles ».

Le deuxième désaccord profond porte sur le classement des collègues remplissant les conditions, la DRH refusant un barème objectif comme pour la Hors Classe, et pire, proposant que l'avis du directeur soit donné par un « pool » de directeurs. C'est inacceptable pour le SNAPS car la réglementation en cours prévoit que seul le chef de service du « promuable » porte un avis (comme pour les autres promotions).

### Maintenir la pression

Le SNAPS demande donc que le groupe de travail PPCR continue de se réunir très régulièrement, au vu de tous ces points non résolus, mais aussi pour :

- ☞ démarrer les négociations afin de créer un corps unique de PTP sur la base du dernier point du protocole d'accord signé entre les OS et le gouvernement ;

- ☞ étudier la concrétisation des mesures en faveur des CTPS de CN touchés par la double peine de l'allongement de la CN des CTPS et de la non-application rétroactive du décret de 51 lors de leur reclassement.

Caroline JEAN

Jean-Paul KRUMBHOLZ



## Groupe de travail : Opportunité du rapprochement MS-STAPS ?

Après l'échec de la mission « Jean BERTSCH », dont le rapport « CONTRIBUTION A LA CREATION DE L'ECOLE SUPERIEURE DE MANAGEMENT DU SPORT » du 29 mai 2008 est resté sans suite, aucun travaux<sup>(1)</sup> n'a repris l'idée d'un rapprochement des dispositifs de formations APS du MESRI et du MS.

Le SNAPS, qui avait activement participé et contribué à cette réflexion, était également un des initiateurs du chantier parallèle « URGENCE FORMATION » organisé par le CNOSE, afin que le mouvement sportif et les directions techniques nationales ne soient pas écartés du débat.

Cette réflexion a abouti à l'adoption à l'unanimité par de l'AG 2008 du CNOSE d'une motion revendiquant l'intégration au sein de la délégation accordée aux fédérations unisports de la formation/certification disciplinaire de niv. IV. Revendication restée également lettre morte jusqu'à aujourd'hui.

Depuis « l'usine à gaz » des formations à l'encadrement des APS tourne à plein régime sans apporter au développement des pratiques sportives et même à l'emploi sportif ce que nous sommes en droit d'attendre des investissements consentis (c'est le seul pan de la politique du MS qui soit correctement financé).

Les décisions prises par le gouvernement à la demande du MESRI, après concertation avec le MS, rouvrent toutes grandes les portes des réflexions et travaux ci-dessus.

En effet, l'introduction d'étudiants STAPS en CREPS dans le cadre de formations initiales financées par le MESRI et de certaines parties de diplômes du MS dans le cursus et potentiellement la certification des études STAPS créent de fait les conditions du rapprochement que le SNAPS revendique depuis toujours.

Toutefois, ces décisions prises en urgence dans le cadre du dossier « PARCOURS SUP » demandent à être pérennisées dans un cadre plus réfléchi et optimisé... et il y a du boulot !

### Quelques rappels des réalisations, projets et hypothèses en cours :<sup>(1)</sup>

- ☞ Entre 300 et 500 étudiants STAPS devraient intégrer les CREPS à la rentrée 2018 dans le cadre d'une formation initiale payée par le MESRI ;
- ☞ Le principe d'une « motion-complémentaire bac+1 » serait acquis (sa publication au sein du Code de l'éducation poserait quelques problèmes). Celle-ci serait basée sur une moitié du BPJEPS et s'adresserait aux étudiants STAPS en CREPS et éventuellement à des élèves de futures classes postbac au sein de lycées professionnels ;
- ☞ L'hypothèse d'un nouveau diplôme à bac+2 serait en « projet » (BTS MESR, BP et/ou DEJEPS MS, communs ou non aux 2 ministères ? De niveau IV ou III ou les deux ?). Il faudra bien faire quelque chose des étudiants STAPS rentrés en CREPS dès septembre 2018 ;
- ☞ L'hypothèse d'une option APS en terminale et/ou un bac pro APS pour dégonfler la filière STAPS (seuls les élèves ayant suivi ces filières pourraient intégrer directement STAPS).

### Quelles positions et mandats pour le SNAPS :

- ☞ Ces modalités correspondent-elles à nos mandats ?
- ☞ Si oui, quelles sont les améliorations à envisager à court, moyen et long terme ?
- ☞ Si non, quels sont les mandats alternatifs du SNAPS ?
- ☞ Quelle place pour le mouvement sportif et les directions techniques nationales ? Sous quelles formes envisager leurs relations avec les STAPS et les établissements du MS ?
- ☞ Comment repenser l'entrelacement « formation initiale – formation professionnelle » ?
- ☞ Doit-on aller vers un cursus commun ou des cursus interconnectés ?
- ☞ Etc.

**A priori, une seule « obligation » pour le SNAPS, ne pas passer à côté du débat.**

1 - La très discrète commission mixte MESRI-MS, mise en place à l'issue de ce rapport, s'était donnée comme unique objectif d'enterrer tout velléité de travail ou projet en commun.





## Et si plus d'1 million de personnes soutenaient vos projets?



CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social - 91 Cours des Roches - 77186 NOISEL - Siret n° 784 275 778 008842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. BPRCE - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042.

Illustration : Killoffer

Quand les enseignants se mobilisent pour réaliser leurs projets, ils créent leur propre banque. En permettant à l'épargne de tous ses Sociétaires de financer les projets de chacun, la CASDEN démontre depuis 60 ans la performance d'un système bancaire coopératif.

Rejoignez-nous sur [casden.fr](http://casden.fr) ou contactez-nous au **0826 824 400**

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans les agences BRED Banque Populaire.



Casden, la banque coopérative de l'éducation de la recherche et de la culture



## Sur le front des CAP

Une seule CAP de PS, consacrée aux révisions de notes, s'est tenue en ce début d'année (le 8/03/18). Le peu de demandes, seulement 3, pourrait faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Malheureusement, les blocages, voire les menaces à peine voilées dans les services et établissements, le refus de regarder et évaluer la réalité des fonctions techniques et pédagogiques tant de la part des chefs de service, que de la DRH, découragent beaucoup de nos collègues d'aller au bout de la procédure. Retrouvez les résultats complets de cette CAP sur notre site : <http://www.snapseducation.fr/> .

Le retard dans la mise en place du PPCR, bientôt un an par rapport à nos collègues du MEN et du MESRI, discrédite tous les jours un peu plus une DRH à l'agonie et plombe un dialogue social déjà quasiment inexistant.

Combien faudra-t-il encore de temps avant que nous ne quittions la DRH des ministères sociaux et retrouvions un fonctionnement « normal » ?

### Le SNAPS rappelle quelques évidences !

En préambule de cette CAP, le SNAPS a rappelé que les médailles et les licencié(e)s sportif(ve)s ne tombaient pas du ciel, seuls :

- ☞ un budget digne de ce nom ;
- ☞ des postes supplémentaires de PTP sport ;
- ☞ un soutien réel et renforcé au milieu sportif associatif ;

permettront à la ministre d'atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée.

### Et propose des solutions concrètes... sans dilapider les crédits ministériels dans des audits privés.

Le SNAPS a donc redemandé avec force :

- ☞ la mise en place d'un Pôle éducatif avec une DRH commune regroupant Jeunesse et sports, Education nationale, Enseignement supérieur et recherche ;
- ☞ la sauvegarde de tous les établissements actuels du ministère ;
- ☞ l'ouverture ou la réouverture d'un CREPS dans les régions qui en sont dépourvues (tel que le prévoit la loi ;
- ☞ la garantie du respect des missions statutaires pour tous les PTP sport en activité.

2024 c'est demain et en sport le temps perdu ne se rattrape pas en sport.

### CAP des PS du 18/03/18 « Révisions de note ».

3 révisions de note ont été étudiées lors de cette CAP :

- ☞ 1 a été augmentée à la demande du SNAPS ;
- ☞ 1 a été maintenue sans que le SNAPS puisse présenter des arguments suffisamment crédibles pour contester ce maintien ;
- ☞ 1 a été maintenue contre l'avis du SNAPS. La DRH restant bloquée sur la proposition du chef de service sans accepter de regarder la réalité des missions et la qualité du travail réalisé.

Le refus de la DRH de prendre en compte la spécificité des missions techniques dans le cadre de la notation des PS a conforté le SNAPS dans sa revendication de supprimer le dispositif archaïque<sup>(1)</sup> de notation des PS. Résultat obtenu dans le cadre du PPCR.

Enfermée dans son délire « d'administratisation », la DRH ne comprend toujours pas qu'un ministère des sports sans PTP sport est comme un hôpital sans médecin...

### Les autres dossiers évoqués.

Le PPCR<sup>(2)</sup> est évoqué à travers les premiers retours des échanges entre la DRH et la DGAFP concer-

1 - L'incapacité, pour les personnels chargés de proposer les notes, d'évaluer les compétences techniques et pédagogiques des PS et le service rendu aux usagers n'a fait que grandir ces dernières années.

2 - Voir l'article sur ce sujet page 23

nant les arrêtés en attente (fonctions exercées 8 années et taux de promotion) dans les GRAF (classes exceptionnelles des PS et des CTPS).

La nomination des sortants du concours des PS 2018 au 1er septembre 2018 est confirmée. Notre ténacité a fini par payer sur ce point (ce n'était plus le cas depuis 4 ans).

Le choix de faire porter cette année les restrictions de postes des PTP sports principalement sur les postes de CAS en DDCCS/PP est confirmé.

Les mutations de CAS sur des postes de CTS devraient être privilégiées lors du mouvement 2018 (les détachements seront exceptionnels).

Questionnement sur les modalités d'intégrations directes dans le corps des PS.

Un groupe de travail spécifique doit être mis en place sur ces intégrations, à la demande du SNAPS.

En effet, le texte ne prévoit cette possibilité que pour les fonctionnaires en position d'activité dans leur corps d'origine et arrivant en position d'activité dans le corps d'accueil.

Le cas des fonctionnaires d'autres ministères que le MS détachés sur un contrat PO/HN ou un statut d'emploi pose donc un problème.

Situation à clarifier !

Les commissaires paritaires du SNAPS

## Témoignage de syndiqué à syndiqués (es)

Voilà un témoignage personnel, après 40 années de service au sein du Ministère des sports et qui n'engage que le militant que je suis devenu sur le tard pour le SNAPS comme PS (pour renvoyer l'ascenseur comme on dit) et combler des années d'activité de « syndiqué passif » (pas tant que cela puisque j'étais SR d'un autre syndicat lorsque j'étais PA EPS stagiaire, dans une autre vie) !

**Des avancées réelles** pour quelques désillusions amères, c'est aussi grâce aux anciens syndiqués (dont vous faites partie ou avez fait partie) que l'avenir s'est construit. Vous n'avez pas attendu que les difficultés s'installent pour être acteur de l'évolution de notre métier et pourtant le constat reste que la lutte syndicale est longue, semée d'embûches et souvent ouverte aux critiques de toutes parts et surtout avec des résultats uniquement sur le long terme !

Comme vous avez pu le remarquer, l'environnement sociétal actuel n'est pas favorable aux fonctionnaires et aux PTP du MJS en particulier.

Le sport n'a jamais eu autant besoin de notre engagement (JO de 2020 à... 2024 !) et pourtant nos missions sont sans cesse remises en cause !

Bien sûr, même si les enjeux collectifs goment parfois les avancées individuelles, rappelons-nous que sans la création d'un corps de PS puis de CTPS (dont le SNAPS fut le plus important acteur), **certains d'entre nous (j'en suis...) n'auraient pas obtenu leur statut actuel.**

Le PPCR avec la possibilité d'accéder au plus haut niveau d'une carrière à la HEB-3 (CTPS Classe Exceptionnelle sans stagner des années au 11ème échelon de la CN) n'était même pas envisageable au début de ma carrière.

Alors, l'amertume de voir allon-

ger sa carrière pour accéder à des échelons supérieurs doit être relativisée au regard des possibilités offertes sur le long terme pour les plus jeunes.

L'accession à des postes fonctionnels à responsabilité en fait partie.

☞ Faisons en sorte que cette aventure ne se transforme pas en galère par **simple lassitude** de se battre pour nos acquis.

☞ Renforçons notre « autodéfense » face à ceux qui œuvrent pour la **mort identitaire des PTP** et des fondements du modèle sportif français qui doit rester en mouvement.

☞ Luttons en portant haut et fort notre fonctionnement et notre cœur de métier (missions « sports ») car c'est notre avenir qui est en jeu ainsi que celui de notre Ministère.

Bien sûr que le SNAPS ne communique pas assez efficacement sur les avancées obtenues et les combats quotidiennement gagnés, c'est pourquoi nous avons besoin de tous pour porter les mandats qui nous sont communs.

Si on veut changer les choses, **il faut souvent le faire de l'inté-**

**rieur** et le SNAPS n'échappe pas à cette règle.

C'est pour ces raisons que nous sommes solides face aux politiques dévastatrices même si la bataille syndicale n'aboutit généralement qu'après de longues années de combat.

Votre fidélité, notre ténacité et plus sûrement votre présence et action sur le terrain restent les garants de l'avenir de nos statuts.

Se syndiquer est un acte volontaire et courageux car l'individualisme règne de plus en plus dans la plupart des secteurs d'activités, alors que notre avenir dépend de notre solidarité et de notre esprit collectif.

Venez apporter vos idées, vos contradictions, vos convictions et battons-nous pour...

**... des mandats qui vous ressemblent et nous rassemblent**

Avec le plaisir de croiser nos réflexions lors des élections prochaines (Congrès de Boulouris).

**2018 l'année de tous les dangers...  
une année charnière !**

Pierre-Yve Gazzeri



## La cotisation SNAPS

### COTISER dès le début Janvier de l'année d'adhésion

- ☞ Pour soutenir concrètement le combat sur le maintien de nos droits,
- ☞ Pour conforter nos statuts et valoriser nos carrières tout en pesant sur les organisations du sport,
- ☞ Pour avoir accès au site du SNAPS immédiatement dès Janvier (info. détaillées exclusives) !
- ☞ Pour être informé prioritairement dans la zone sécurisée (Espace personnel syndiqué) avec des documents réservés aux cotisants !
- ☞ Pour pouvoir payer en trois fois (durée de l'année prise en compte) :
  - ☞ le bureau rappelle à l'ensemble des syndiqués que les bordereaux de versement se font en Janvier, Mars et Juin pour étaler les paiements et permettre aux syndiqués de mieux répartir l'investissement.
  - ☞ Ceux qui paient en retard (fin mai, début juin) ne peuvent bénéficier de cette facilité car les échéances sont alors hors procédures et ne permettent plus la gestion des envois (avec des courriers à la carte pour la plupart) !
- ☞ De plus, pour mémoire, à chaque année d'adhésion (1er janvier au 31 décembre de l'année), ceux qui n'ont pas réglé leur cotisation en Janvier n'ont plus accès au site sur la partie spécifique « adhérents » jusqu'au règlement de celle-ci (identifiants et MDP désactivés !).
  - ☞ En effet, le paiement de l'adhésion permet aux syndiqués d'accéder aux documents non visibles par les non syndiqués.
- ☞ Le principe technique de fonctionnement entre base et site (synchronisation hebdomadaire) implique un arrêt automatique de l'accès lorsque la cotisation n'est pas payée. Pour nous tous (bureau national compris) l'oubli des échéances nous pénalise d'autant jusqu'au paiement de l'adhésion : pour exemple, *un retard de 6 mois implique, de fait, une perte de 6 mois d'informations spécifiques réactualisées !!!*

### COMMENT EVITER L'OUBLI ?

Nous suggérons le prélèvement automatique qui reste le plus **pratique, efficace et rapide** sur trois fois sans frais :

- ☞ **PRATIQUE** : Plus d'oubli et donc pas d'arrêt dans le cadre du renouvellement de l'adhésion
- ☞ **EFFICACE** : Prélèvements automatiques (Janvier – Mars – Juin) et donc pas d'arrêt d'accès au site et étalement du paiement sur l'année respecté
- ☞ **RAPIDE** et réactif si :
  - ☞ Sur demande d'ARRÊT IMMEDIAT, dès réception de l'information → si vous voulez quitter le SNAPS, sur simple appel téléphonique ou mail ...
  - ☞ Erreur de prélèvement constatée, enfin **remboursement par virement immédiat.**

POUR LES AUTRES AVANTAGES  
A ADHÉRER AU SNAPS ?  
C'EST VOUS QUI AVEZ LES MEILLEURES  
REPONSES A CETTE QUESTION !

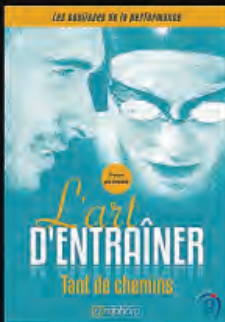


SNAPS  
1 avenue Pierre de Coubertin  
75640 PARIS Cedex 13

☎ : 01 58 10 06 53 ou 54  
site internet : <http://snaps.unsa-education.org>  
[snaps@unsa-education.org](mailto:snaps@unsa-education.org)



## Des livres et des hommes



### 1 LE LIVRE

À partir du témoignage d'une centaine d'illustres entraîneurs et sportifs internationaux, L'Art d'entraîner propose une réflexion originale sur les conditions d'émergence de la performance de très haut niveau. Leurs propos sont mis en perspective avec ceux de penseurs et d'artistes issus du monde de la musique, de la peinture, de la poésie, du théâtre, du cinéma. Autant d'individus confrontés, eux aussi, à la création d'une oeuvre. Mozart, Bertolt Brecht, Picasso, Paul Klee, Rimbaud, Depardieu sont ainsi convoqués pour un dialogue improbable avec des sélectionneurs, des entraîneurs et des athlètes issus de nombreuses disciplines sportives.

Ces correspondances permettent d'éclairer sous un nouveau jour des notions utilisées au quotidien par les entraîneurs comme le talent, la singularité, le travail, le doute, l'erreur, la création, la décision, le management, la gouvernance, l'environnement, le professionnalisme...

L'Art d'entraîner constitue un précieux compagnon de route pour aider les entraîneurs, les athlètes et leurs parents, les fédérations sportives ainsi que tous les passionnés de sport à mieux comprendre les fondements de toute performance sportive et de la condition humaine. Un document exceptionnel, unique en son genre, qui deviendra un ouvrage de référence dans le monde sportif !

#### Fiche technique :

Format : 17 x 24 cm

Nombre de pages : 384 pages

ISBN : 9782757603154

Ce livre est disponible en librairies, sur les sites de vente en ligne,  
en magasins de sport et sur [ed-amphora.fr](http://ed-amphora.fr)

**@mphora**  
L'ÉDITEUR DES SPORTIFS

### 2 LE PUBLIC CONCERNÉ

- > Les experts et non experts, passionnés par la performance sportive ;
- > Les fédérations sportives, les directions techniques nationales ;
- > Le Ministère des Sports et ses établissements, le Comité National Olympique et Sportif Français ;
- > Les entraîneurs de structures d'entraînement de haut niveau, les entraîneurs de centres de formation et les entraîneurs de clubs ;
- > Les parents des sportifs ;
- > Les sportifs ainsi que les universitaires et étudiants aux formations des métiers du sport.

**@mphora**  
L'ÉDITEUR DES SPORTIFS



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

**Bulletin d'adhésion 2018**(Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018)

à renvoyer à : SNAPS - Maison du Sport Français – 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13



M.  Mme<sup>(1)</sup>  Mlle Nom :  Prénom :

Date de Naissance :  /  /  Adresse :

T. fixe :  /  /  /  Portable :  /  /  /  E-mail :  @

Grade et classe (2) :  Echelon (2) :  depuis le :  /  /  Note :  /100

Indice (2) :  Fonctions :  Affectation :

Temps partiel  %  Retraité  Autres situations (3) :

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse - (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye - (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de \_\_\_\_\_ € (voir page ci-contre)

- par prélèvement automatique ( \* )  
 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

(\*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE)
- le formulaire d'autorisation de prélèvement disponible auprès de votre secrétaire régional (page 32) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

**LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE**

- Votre cotisation 2018 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/17 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/18 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en octobre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressés au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

**CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION****MES AVANTAGES**50 % de réduction pour une première adhésion <sup>(1)</sup>**66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu <sup>(2)</sup>**

Le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

**VOUS ÊTES A LA RETRAITE ?  
LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !**

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation ;
- de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu ;
- de l'envoi de 4 numéros du SNAPS Infos par an ;
- des activités amicalistes organisées par et pour les retraités.

PS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	HORS CLASSE																	
							Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation n SNAPS	COUT REEL						
ES	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	801	793	3716,02	3 ans	234 €	80 €	668	741	612	2833,74 €	3 ans	189 €	64 €					
	HEA2	920	4311,14	1 an	272 €	92 €	645	539	3519,20	3 ans	192 €	75 €	612	607	539	2833,74 €	3 ans	177 €	60 €					
	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €	607	481	3303,65	4 ans	208 €	71 €	539	569	481	3074,52 €	3 a 6 m	192 €	65 €					
	1022	825	3865,97	3 ans	244 €	83 €	569	457	3074,52 €	3 a 6 m	192 €	65 €	457	538	457	2833,74 €	3 ans	177 €	60 €					
4	949	770	3608,24	2 ans 1/2	227 €	77 €	538	793	3608,24	2 ans 1/2	227 €	77 €	793	751	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €	65 €					
	2	897	730	3420,80	2 ans	216 €	73 €	897	730	3420,80	2 ans	216 €	73 €	730	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €	65 €					
	1	844	690	3233,36	2 ans	204 €	69 €	844	690	3233,36	2 ans	204 €	69 €	690	612	2833,74 €	3 ans	177 €	60 €					
<b>CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>							<b>CLASSE NORMALE</b>							<b>CLASSE NORMALE</b>										
CTPS	HEAB3	1062	4976,56	1 an	314 €	107 €	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	244 €	83 €	825	791	791	3706,65	4 ans	234 €	79 €					
	HEAB2	1008	4723,51	1 an	298 €	101 €	976	791	3706,65	2 ans 1/2	220 €	75 €	791	745	745	3491,09	4 ans	220 €	75 €					
	HEAB1	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	915	745	3491,09	2 ans	220 €	75 €	745	745	3491,09	4 ans	220 €	75 €						
2	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €	HEA3	967	4531,39	1 an	285 €	97 €
	HEA2	920	4311,14	1 an	272 €	92 €	HEA2	920	4311,14	1 an	272 €	92 €	HEA2	920	4311,14	1 an	272 €	92 €	HEA2	920	4311,14	1 an	272 €	92 €
	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €	HEA1	885	4147,13	1 an	261 €	89 €
	1	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	244 €	83 €	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	244 €	83 €	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	244 €	83 €	1022	825	3865,97	2 ans 1/2	244 €
<b>CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>							<b>CLASSE NORMALE</b>							<b>CLASSE NORMALE</b>										
CE EPS	5ème	979	793	3716,02	4 ans	222 €	75 €	11ème	646	540	2500,36 €	3 a 6 m	156 €	53 €	11ème	646	540	2500,36 €	3 a 6 m	156 €	53 €			
	4ème	924	751	3519,20	4 ans	222 €	75 €	10ème	608	511	2366,08 €	3 a 6 m	147 €	47 €	10ème	608	511	2366,08 €	3 a 6 m	147 €	47 €			
	3ème	863	705	3303,65	4 ans	208 €	71 €	9ème	570	482	2231,80 €	3 a 6 m	138 €	44 €	9ème	570	482	2231,80 €	3 a 6 m	138 €	44 €			
	2ème	810	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €	65 €	8ème	539	458	2120,68 €	3 a 6 m	129 €	44 €	8ème	539	458	2120,68 €	3 a 6 m	129 €	44 €			
	1er	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €	60 €	7ème	504	434	2009,55 €	3 ans	123 €	42 €	7ème	504	434	2009,55 €	3 ans	123 €	42 €			
<b>CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>							<b>CLASSE NORMALE</b>							<b>CLASSE NORMALE</b>										
5ème	5ème	979	793	3716,02	4 ans	222 €	75 €	5ème	478	415	1921,57 €	3 ans	117 €	40 €	5ème	449	394	1824,34 €	3 ans	114 €	39 €			
	4ème	924	751	3519,20	4 ans	222 €	75 €	4ème	449	394	1824,34 €	3 ans	114 €	39 €	4ème	423	376	1740,99 €	2 ans	105 €	36 €			
	3ème	863	705	3303,65	4 ans	208 €	71 €	3ème	395	359	1662,28 €	1 an	102 €	35 €	3ème	395	359	1662,28 €	1 an	102 €	35 €			
	2ème	810	664	3074,52 €	3 a 6 m	192 €	65 €	2ème	366	339	1569,67 €	1 an	96 €	33 €	2ème	366	339	1569,67 €	1 an	96 €	33 €			
	1er	741	612	2833,74 €	3 ans	177 €	60 €	1er	306	297	1375,20 €	1 an	84 €	29 €	1er	306	297	1375,20 €	1 an	84 €	29 €			

\* cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 €

\*\* Valeur de l'INM au 1er juillet 2017



## Vos secrétaires régionaux

### AUVERGNE-RHONE-ALPES

M. Henri-Luc RILLH  
295, allées des Erables  
38920 CROLLES  
port. 06 86 28 17 54  
hlrillh@gmail.com

### BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
tél. 01 58 10 06 53  
snaps@unsa-education.org

### BRETAGNE

SNAPS BREIZH  
Denis STEFFANUT  
10 Rue des Glénans  
35740 Pacé  
port : 07 67 99 75 00  
dsteffanut@free.fr

### CENTRE VAL DE LOIRE

M. Guillaume PICHARD  
5 rue des tournesols  
45 170 NEUVILLE AUX BOIS  
prof. 02 38 42 42 13  
port. 06 38 70 17 16  
pichard.guillaume@gmail.com

### CORSE

M. Christian OSTY  
10 parc Belvédère  
20000 AJACCIO  
prof. 04 95 50 39 58  
port. 06 22 89 04 68  
christianosty@hotmail.com

### GRAND EST

M. Jean-Michel GEHIN  
309 Rue de la 2ème Division Blindée  
88150 GIRMONT  
port. 06 83 64 72 87  
jm.gehin@wanadoo.fr

### GUADELOUPE

M. Florent ROSEC  
CREPS Antilles-Guyane  
Route des Abymes  
BP 220  
97182 ABYMES Cedex  
port. 06 90 211 399  
florent.rosec@creps-pap.sports.  
gouv.fr

### GUYANE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
tél. 01 58 10 06 53  
snaps@unsa-education.org

### HAUTS DE FRANCE

M. Jean-Loup BOULANGER  
171, rue de Boulogne  
59150 WATTRELOS  
prof. 03 20 62 08 40  
port. 06 84 57 69 55  
jean-loup.bou@wanadoo.fr

### ILE DE FRANCE

M. Djamel LOUCIF  
SNAPS IDF  
DRJSCS Ile de France ?  
6-8 Rue Eugène Oudiné  
75013 Paris  
06 63 73 37 51  
snaps.idf@gmail.com

### LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL  
2, rue J. Fen Chong  
Résidence Eden Roc  
97419 LA POSSESSION  
prof. 02 62 20 96 68  
pers. 02 62 22 07 86  
jymrun@gmail.com

### MARTINIQUE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
tél. 01 58 10 06 53  
snaps@unsa-education.org

### MAYOTTE

GENGEMBRE Jacques  
AX N°73 Côté Plage N°11  
Lotissement Iloni  
97660 DEMBENI  
Port. 06 72 12 03 92  
jacques.gengembre@drjscs.gouv.fr

### NORMANDIE

M. Lorrie DELATTRE  
8 venelle des Carrières  
14940 SANNERVILLE  
port. 06 29 34 24 37  
ldelattre@ffck.org

### NOUVELLE AQUITAINE

M. Eric FOURNIE  
14, rue des Tisserands  
47300 PUJOLS  
port. 06 14 76 28 54  
ericfournie@live.fr

### OCCITANIE

Franck BAUDE  
Résidence Les Vignes  
Lotissement Surre  
09000 ST PIERRE DE RIVIERE  
port. 06 70 12 27 50  
franckbaude@yahoo.fr  
Hugues RICHARD  
DRJSCS LRMP  
3 avenue Charles Flahault  
34094 MONTPELLIER Cedex 5  
port. 06 81 45 84 42  
hugues.richard@drjscs.gouv.fr

### PACA

M. Eric LE CHANONY  
817 Chemin des Frères gris  
13080 LUYNES  
port. 06 10 73 63 07  
lechanonyeric@gmail.com  
snaps.sectionpaca@gmail.com

### PAYS DE LOIRE

M. Tony MARTIN  
7, rue des violettes  
53970 L'HUISSERIE  
port. 06 78 31 07 51  
tony.martin@mayenne.gouv.fr

### POLYNESIE FRANCAISE

M. Hervé MARRE  
BP 1319  
98713 PAPEETE - TAHITI  
tél. +689 89 65 28 79  
marreherve@gmail.com